



Assemblée générale

Soixante-treizième session

35^e séance plénière

Jeudi 15 novembre 2018, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

En l'absence de la Présidente, M^{me} Al-Thani (Qatar), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 117 de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/481)

La Présidente par intérim (*parle en arabe*) : Au paragraphe 6 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019 : M. Yves Éric Ahoussoubemey (Bénin), M. Amjad Qaid Al Kumaim (Yémen), M. Makiese Kinkela Augusto (Angola), M. Ihor Humennyi (Ukraine) et M. Conrod Hunte (Antigua-et-Barbuda).

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer ces personnes membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019?

Il en est ainsi décidé.

b) Nomination de membres du Comité des contributions

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/483)

La Présidente par intérim (*parle en arabe*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019 : M. Syed Yawar Ali (Pakistan), M. Robert Ngei Mule (Kenya), M. Toshiro Ozawa (Japon), M. Tõnis Saar (Estonie) et M. Brett Dennis Schaefer (États-Unis d'Amérique).

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer ces personnes membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019?

Il en est ainsi décidé.

c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/484)

La Présidente par intérim (*parle en arabe*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de confirmer la nomination par le Secrétaire général de M^{me} Keiko Honda (Japon) comme membre ordinaire du Comité des placements pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-37788(F)



Document adapté

Merci de recycler



Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite confirmer la nomination par le Secrétaire général de M^{me} Keiko Honda (Japon) comme membre ordinaire du Comité des placements pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019?

Il en est ainsi décidé.

d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/485)

La Présidente par intérim (*parle en arabe*) : Au paragraphe 8 a) de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes ci-après membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019 : M. Andrew Gbeyay Bangali (Sierra Leone), M^{me} Marie-Françoise Bechtel (France), M^{me} Carleen Gardner (Jamaïque), M. Ali Kurer (Libye) et M. Bogusław Winid (Pologne).

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer ces personnes membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en arabe*) : À l'alinéa b) du paragraphe 8 du même rapport, la Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale de désigner M. Larbi Djacta (Algérie) Président de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite désigner M. Larbi Djacta Président de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019?

Il en est ainsi décidé.

f) Nomination de membres du Corps commun d'inspection

Note du Secrétaire général (A/73/479 et A/73/479/Corr.1)

La Présidente par intérim (*parle en arabe*) : Comme indiqué dans le document A/73/479, l'Assemblée générale est appelée, au cours de la présente session, à nommer un membre du Corps commun d'inspection pour pourvoir le siège qui deviendra vacant à l'expiration du mandat de M^{me} Keiko Kamioka (Japon) le 31 décembre 2019.

Conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, le Président de l'Assemblée générale consulte les États Membres en vue d'établir une liste de pays ou, en l'occurrence ici de désigner le pays, qui seront priés de présenter des candidats aux fins de nomination au Corps commun d'inspection. Toujours comme indiqué dans le document A/73/479, l'Assemblée générale, par sa résolution 61/238 du 22 décembre 2006, a décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 2008, lorsque son président devrait établir la liste des pays qui seront priés de présenter des candidats conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, il demanderait aux États Membres de présenter simultanément les noms des pays et de leurs candidats respectifs, étant entendu que, dans la mesure du possible, ceux-ci seraient les candidats que les États Membres intéressés auraient l'intention de présenter à l'Assemblée aux fins de nomination, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut.

À l'issue des consultations prévues, je voudrais communiquer à l'Assemblée les informations reçues du Président du Groupe des États d'Asie et du Pacifique selon lesquelles le Groupe a approuvé la proposition du Japon de présenter un candidat pour le siège à pourvoir parmi les États d'Asie et du Pacifique. Conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection et à la résolution 61/238, le Japon sera prié de communiquer le nom d'un candidat et son curriculum vitae, en indiquant ses qualifications pour cette tâche.

Je rappelle aux membres que, conformément à la résolution 59/267 de l'Assemblée du 23 décembre 2004, le candidat doit avoir de l'expérience dans au moins l'un des domaines suivants : contrôle, audit, inspection, investigation, évaluations, finances, évaluation des projets, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion, administration publique, suivi et exécution des programmes, et connaître le système des Nations Unies et son rôle dans les relations internationales.

Après avoir tenu les consultations prévues au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, y compris les consultations avec la Présidente du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, la Présidente de l'Assemblée générale présentera le nom du candidat à l'Assemblée aux fins de nomination.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 117 a), b), c), d) et f) de l'ordre du jour.

La Présidente assume la présidence.

Points 122 et 123 de l'ordre du jour

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

La Présidente (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de présider l'ouverture du débat de l'Assemblée générale sur le point de son ordre du jour relatif à la revitalisation de ses travaux. Au fil de près de trois décennies de discussions, ce processus s'est employé à renforcer l'autorité, le rôle et l'efficacité de l'Assemblée et à améliorer ses méthodes de travail. Le débat d'aujourd'hui intervient à un moment charnière pour le multilatéralisme, dont l'ONU forme la clef de voûte. Il est indéniable que, pour diverses raisons, des doutes sont apparus quant à la capacité du système multilatéral d'apporter des solutions aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Alors que les défis qui se dressent devant nous prennent de plus en plus une dimension mondiale et requièrent des solutions multilatérales, on observe une tendance à l'unilatéralisme et à l'isolement. Il est toutefois encourageant que ces tendances aient donné lieu à des déclarations réaffirmant le multilatéralisme qui sont les plus fortes que nous ayons entendues depuis des décennies.

Je suis revenue hier soir des manifestations de commémoration de l'Armistice de 1918 à Paris, où le fait que soit représentée l'Assemblée générale, en tant que parlement du monde, revêtait une importance symbolique. Je ramène des messages de paix et d'appui renforcé au multilatéralisme, ainsi que de grandes attentes pour les travaux de l'Assemblée, de la part des chefs d'État et de gouvernement qui ont participé à la commémoration. L'appel vigoureux que les dirigeants mondiaux ont lancé en faveur d'un ordre mondial fondé sur le multilatéralisme au cours du débat général de l'Assemblée a également envoyé le signal d'une détermination rassurante à inverser la tendance négative. Le niveau de participation record à ce débat est une autre preuve de l'importance renouvelée que les dirigeants mondiaux attachent au rôle central des Nations Unies dans le multilatéralisme. Avec 126 délégations représentées au niveau des chefs d'État et de gouvernement, il s'est agi de la plus vaste réunion de haut niveau tenue au Siège de l'ONU depuis le Sommet mondial de 2005.

Pour ma part, j'ai fait une responsabilité personnelle de défendre les valeurs et l'importance de l'Assemblée générale, non seulement ici à New York mais aussi lors de chacun de mes déplacements officiels.

Si nous avons besoin d'un nouveau mandat pour une revitalisation sérieuse de l'Assemblée générale, le message ne pourrait pas être plus fort. La revitalisation de l'Assemblée – organe le plus représentatif et principale autorité délibérante de l'Organisation – est essentielle à nos efforts visant à relever les défis mondiaux comme il se doit et à ne pas faire de laissés-pour-compte dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La bonne nouvelle pour nous, c'est que nous n'avons pas à partir de zéro pour ce qui est de revitaliser les travaux de l'Assemblée. En effet, nous avons adopté, au cours des sessions précédentes, nombre de résolutions qui ont contribué à des progrès notables sur la question. Nous devons faire fond sur les avancées obtenues jusqu'à présent, notamment – et pour n'en citer que quelques-unes – la mise en place de processus de sélection et de nomination plus transparents pour le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale, l'introduction d'une prestation de serment et d'un code de déontologie et d'autres questions concernant le Bureau de la présidence, le lancement de dialogues matinaux permettant aux Représentants permanents de tenir des débats véritables et constructifs – initiative pour laquelle je félicite mon prédécesseur immédiat à la présidence de l'Assemblée générale, M. Miroslav Lajčák –, la définition d'un calendrier clair pour l'élection des membres du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité, et l'amélioration des méthodes de travail.

Dans ce contexte, je tiens à dire que je suis honorée d'être la première personne occupant la présidence de l'Assemblée générale à avoir eu avec les États membres et les autres parties prenantes un dialogue interactif débouchant sur plus de transparence et d'inclusivité dans le processus de sélection. Je me réjouis à l'avance d'améliorer le dialogue informel pour la sélection de la personne qui me succèdera, comme il est déjà prévu par la résolution 72/313, intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », y compris par l'élaboration de directives applicables au dialogue interactif informel. Nous sommes par ailleurs impatients de voir plus de candidatures féminines à la présidence, étant donné que je suis seulement la quatrième femme à occuper ce poste prestigieux sur les 73 Présidents que nous avons eus depuis la création de l'ONU.

Ces réalisations ont été rendues possibles par la mobilisation constructive des États Membres et l'engagement des Coprésidents du processus. Je saisis cette occasion pour rendre un hommage particulier aux Ambassadeurs Drobnjak, de la Croatie, et Mejía Vélez, de la Colombie, pour leur travail dévoué en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale durant la soixante-deuxième session. Je suis convaincue que l'Assemblée apportera tout son soutien aux Coprésidents nouvellement nommés, les Ambassadeurs Bahous, de la Jordanie, et Mlynár, de la Slovaquie. Cela dit, malgré les progrès enregistrés, il reste des points à améliorer dans la manière dont nous travaillons à l'Assemblée. J'aimerais ainsi mettre l'accent sur certains domaines qui peuvent s'y prêter.

Premièrement, le débat général doit conserver sa primauté et sa prééminence en tant que forum unique où les dirigeants mondiaux peuvent examiner les problèmes mondiaux les plus pressants. À cet égard, nous devons nous assurer que les activités parallèles ne font pas d'ombre au débat lui-même. Les États Membres se sont dits préoccupés par le nombre considérable de manifestations qui ont été organisées durant le dernier débat général. Six réunions de haut niveau et quelque 560 autres réunions ont été convoquées par des groupes régionaux et autres groupes politiques, des États Membres à titre individuel et l'ONU elle-même, ce qui est un record, avec un total de plus de 600 manifestations. Toutefois, nous devons nous demander si cela est vraiment productif et fait que l'Assemblée générale remplit son rôle en tant qu'espace de dialogue et de délibération sur les affaires du monde au plus haut niveau. Pour la soixante-quatorzième session, nous avons déjà du mal avec les dates et les arrangements organisationnels pour ce qui concerne la première semaine, déjà extrêmement chargée, avec beaucoup de manifestations parallèles prévues. Nous devons traiter cette question collectivement suivant un calendrier défini, dans le cadre du processus de revitalisation.

Deuxièmement, nous devrions étudier les possibilités de simplifier encore notre ordre du jour de façon à pouvoir consacrer plus de temps à la tenue d'un dialogue authentique, à l'examen de l'application des résolutions et au renforcement de leur qualité et de leur efficacité. La tâche consistant à régler le problème du nombre croissant de points à l'ordre du jour et de résolutions, ainsi que de la longueur de celles-ci et de l'allongement qui s'ensuit des processus de négociation, doit faire partie de ce dialogue et de cette mobilisation. Dans

ce contexte, je salue le rôle de chef de file que le Guyana a joué en prenant la décision de retirer le point 16 comme question distincte de l'ordre du jour de la présente session, ce qui devrait nous inspirer tous et donner un nouvel élan à la rationalisation de nos travaux.

Le problème posé par la multiplicité et le chevauchement de nos manifestations et des questions que nous examinons doit être traité à la faveur d'un processus d'alignement des ordres du jour respectifs de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des organes subsidiaires de l'Assemblée, en particulier les Deuxième et Troisième Commissions, sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Je demande aux États Membres de travailler dur à ce processus pour combler les lacunes et éliminer les doubles emplois dans nos différents ordres du jour et veiller à ce que nous agissions efficacement en faveur des populations que nous sommes ici pour servir.

Troisièmement, dans le contexte du renforcement de la responsabilisation, de la transparence et de la mémoire institutionnelle de mon bureau, je réaffirme mon engagement à assurer la continuité des meilleures pratiques de mes prédécesseurs, y compris en termes de communication des informations relatives au financement, aux effectifs et aux voyages de mon bureau. Je fais fond sur la pratique consistant à entretenir une coordination étroite avec les principaux organes des Nations Unies, notamment par des réunions et par le partage de synthèses des discussions mensuelles avec les Présidents du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité. Je m'efforce aussi de maintenir une collaboration étroite et régulière avec le Secrétaire général.

En outre, je suis résolue à faire un meilleur usage du potentiel du Bureau de l'Assemblée générale dans nos efforts tendant à améliorer plus avant notre ordre du jour et la manière dont nous y donnons suite. Le Bureau de la présidence a déjà une incidence distincte sur la façon dont nous communiquons, et nous prévoyons de renforcer encore la communication pour veiller à ce que les peuples du monde comprennent et soutiennent notre travail et nos décisions. En ce qui concerne mon pouvoir fédérateur, je ferai tout mon possible pour contribuer à rationaliser davantage le nombre de réunions de haut niveau et de débats thématiques. Je me concentrerai donc sur les réunions et manifestations déjà prescrites afin d'avancer dans les domaines qui sont définis dans mes priorités pour la session, tout en limitant le nombre de nouvelles initiatives.

Je compte sur les États Membres, à la présente session, pour continuer d'étudier les moyens de renforcer plus avant la mémoire institutionnelle du Bureau de la présidence. Nous aurons l'occasion de fournir les informations requises pour l'examen de l'Assemblée afin d'apporter remède aux difficultés liées au manque de temps de préparation pour le nouveau président, qui assume la présidence seulement quelques jours avant le début du débat général, ainsi qu'aux effectifs et à la mobilisation du financement nécessaire pour garantir que les mandats, dont le nombre va croissant, soient assortis des ressources durables et prévisibles qu'il faut pour les exécuter.

Je terminerai en appelant tous les États Membres à faire preuve d'un engagement politique plus grand pour que nous puissions trouver des manières audacieuses et créatives de faire de l'Assemblée générale une assemblée pour tous. Nous n'avons pas le choix si nous voulons préserver les valeurs, institutions et pratiques qui sont notre seule garantie pour un monde sûr et prospère.

M. Bessedik (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Mouvement des pays non alignés, l'un des plus grands groupes transrégionaux, qui se compose de 120 États membres. Tout d'abord, je tiens à dire que tout le protocole cérémonial, y compris les expressions d'appréciation aux Coprésidents et à la Présidente de l'Assemblée générale, sont par là respectées.

Nous réaffirmons que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est un élément crucial de la réforme globale de l'ONU. Une Assemblée revigorée contribuera sensiblement au renforcement du système des Nations Unies au sens large, à l'amélioration de la gouvernance internationale et à la consolidation du multilatéralisme. Une évaluation approfondie de l'état d'application des résolutions de l'Assemblée générale et l'aptitude à clairement identifier les causes sous-tendant la moindre lacune dans leur mise en œuvre sont essentielles pour que nous puissions progresser dans l'élimination des contraintes qui empêchent encore de pleinement réaliser la revitalisation de l'Assemblée.

Nous souscrivons à la lettre et à l'esprit des résolutions 69/321, 70/305, 71/323 et 72/313, adoptées par consensus, qui forment les pierres angulaires du processus de réforme en cours de l'ONU. À cet égard, le Mouvement souhaite rappeler la décision figurant au paragraphe 4 de la résolution 68/307, ainsi que dans les quatre résolutions susmentionnées, sur le fait de

continuer d'examiner le tableau des résolutions sur la revitalisation de l'Assemblée générale, et l'état de leur application. Nous voulons aujourd'hui mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, s'agissant de la sélection et de la nomination du Secrétaire général, le processus devrait rester transparent, démocratique et ouvert à tous les États Membres afin de permettre à l'Assemblée générale d'y participer efficacement et effectivement. Le Mouvement des pays non alignés est fier de rappeler le rôle joué par l'Assemblée en vertu de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies et de nos résolutions 69/321, 70/305, 71/323 et 72/313 adoptées par consensus. Tout en se félicitant de la signature de la lettre conjointe par laquelle les présidences de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont officiellement lancé le processus, le Mouvement croit comprendre clairement que, quelle que soit l'étape atteinte dans la présentation des candidats, la nouvelle procédure, telle que décrite dans la lettre conjointe, demeurera le principal cadre à respecter strictement dans les futurs processus de sélection et de nomination. Nous demandons aux présidences de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de continuer de tenir des réunions officieuses pour échanger des vues avec les candidats présentés par les États Membres.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il importe d'assortir le processus de sélection et de nomination au poste de Secrétaire général d'un calendrier clair, établi sur la base de la résolution 69/321, qui comprenne la publication de la lettre conjointe portant sur les candidatures, l'achèvement des auditions de tous les candidats par l'Assemblée générale, et le processus de sélection par le Conseil de sécurité, suivi de l'adoption par l'Assemblée d'une résolution sur la nomination. Le Mouvement prie les présidences de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de travailler en consultation étroite avec les États Membres sur ce calendrier. Nous sommes convaincus que, pour assurer une transition efficace et sans heurt, le Secrétaire général devrait être nommé dès que possible, et de préférence un mois au plus tard avant l'expiration du mandat du Secrétaire général sortant. Nous nous réjouissons de la poursuite, au sein du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, de l'examen de toutes les options concernant la durée de la nomination et le renouvellement du mandat du Secrétaire général.

Le Mouvement des pays non alignés souhaite appeler l'attention sur le débat du Groupe de travail

spécial au cours duquel l'accent a été mis sur l'intérêt de voir le Conseil de sécurité envisager de proposer à l'Assemblée générale plusieurs candidats pour de futures nominations au poste de Secrétaire général, et nous insistons sur la nécessité de poursuivre cette discussion quant au processus de nomination. Nous encourageons plus d'ouverture durant le processus de sélection et de nomination et invitons la présidence du Conseil de sécurité à annoncer les résultats des votes indicatifs en temps voulu, tout en donnant la priorité aux États Membres. Le Mouvement souligne une fois encore qu'il n'entend aucunement remettre en question la confidentialité du processus des votes indicatifs car il participe au traitement des résultats. Nous estimons aussi, comme le Corps commun d'inspection l'a suggéré dans son rapport de 2011 (A/66/234), que les pratiques qui prévalent dans l'élection des chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies pourraient être adaptées à la nomination du Secrétaire général. Nous recommandons par conséquent d'envisager le recours à ces pratiques. Le Mouvement demande également au Corps commun d'inspection d'inclure dans son programme de travail l'élaboration d'analyses et de recommandations sur la sélection et la nomination des chefs de secrétariat et des hauts fonctionnaires dans le système des Nations Unies. Nous voulons aussi attirer l'attention sur les promesses faites aux candidats en échange de l'appui des membres permanents du Conseil de sécurité, pratique également décrite dans le rapport de 2011 du Corps commun d'inspection.

Nous nous félicitons du nombre important de candidatures féminines présentées aux organes subsidiaires de l'Assemblée générale au titre des efforts que celle-ci déploie pour promouvoir la parité entre les sexes, conformément au paragraphe 44 de la résolution 71/323 et au paragraphe 32 de la résolution 72/313, et nous encourageons les États Membres à continuer de proposer des candidates. Nous réitérons que le processus de nomination du Secrétaire général par l'Assemblée générale devrait se dérouler de façon pleinement conforme au mandat de l'Assemblée. Cela inclut le dépôt en temps voulu des projets de résolution pertinents, qui devrait être précédé par des consultations larges et approfondies avec tous les États Membres, ainsi que le fait de veiller à ce que la décision prise par l'Assemblée générale sur la recommandation du Conseil de sécurité respecte intégralement et strictement les dispositions de l'article 141 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, y compris le vote au scrutin secret.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite de la collaboration entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, pour ce qui est de lancer la procédure et de distribuer des informations sur les candidats désignés, qui a vu le jour lors de la sélection de l'actuel Secrétaire général, et encourage le Conseil et l'Assemblée à renforcer, dans un souci de transparence, l'interaction entre ces deux organes à toutes les étapes de la procédure. Compte tenu de l'importance des meilleures pratiques et des enseignements tirés du dernier processus de sélection et de nomination, le Mouvement estime que le Groupe de travail spécial devrait envisager d'élaborer un recueil de ces meilleures pratiques, qui servirait de référence pour l'avenir. Nous prenons note de la demande adressée par le Secrétariat à tous les États Membres, dans laquelle il les invite à présenter des candidatures pour compléter la recherche du prochain Secrétaire général et garantir ainsi un large éventail de candidats pour les fonctions ayant rang de Secrétaire général adjoint, et se félicite de la présentation de candidatures féminines. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés souligne la nécessité de veiller à ce que les informations sur les postes disponibles ayant rang de Secrétaire général adjoint et d'autres postes de haut niveau soient diffusées plus tôt et plus largement à l'ensemble des membres. Il faudra continuer de prendre en considération le roulement régional et géographique et l'égalité des sexes, conformément au paragraphe 59 des résolutions 51/241, 69/321, 70/305 et 71/323. Le Mouvement des pays non alignés encourage les efforts visant à améliorer la sélection des chefs de secrétariat et à renforcer la transparence, l'ouverture et la crédibilité du processus, notamment en organisant des réunions interactives avec les candidats à ces fonctions, le cas échéant.

Deuxièmement, en ce qui concerne le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, le Mouvement des pays non alignés estime qu'il est encourageant que, pour la première fois dans l'histoire de l'Assemblée, une prestation de serment et un code de déontologie aient été mis en place à l'intention de la présidence de l'Assemblée générale. Le développement des activités de l'Assemblée a rendu nécessaires la présence du Président et sa participation active tout au long de l'année. Nous réaffirmons également qu'il faut attribuer des postes permanents supplémentaires au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, et nous sommes reconnaissants de l'appui concret que certains États Membres ont accordé au Bureau en détachant des fonctionnaires de leurs propres missions. Le Mouvement des pays non

alignés juge également très important que les transitions annuelles les présidents sortants et entrants de l'Assemblée générale se fassent sans heurt et encourage le processus permettant aux présidents sortants d'informer leurs successeurs des enseignements tirés et des meilleures pratiques. Le Mouvement se déclare favorable à un renforcement effectif et réel de la mémoire institutionnelle du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et à l'octroi au Bureau de ressources humaines et financières suffisantes provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

Troisièmement, s'agissant du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que les méthodes de travail ne constituent qu'un pas vers des améliorations plus substantielles visant à rétablir et à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée. Nous affirmons par ailleurs qu'il importe de préserver le caractère intergouvernemental, ouvert et démocratique de l'ONU et qu'il est nécessaire de consulter les États Membres de l'Organisation. Le Mouvement des pays non alignés rappelle que les États Membres doivent respecter strictement les prérogatives, fondées sur la Charte, des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale. Nous appuyons également l'initiative visant la mise en œuvre appropriée de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la relation fonctionnelle entre les organes principaux, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Nous nous félicitons de la création d'un mécanisme permanent de dialogue entre les Missions permanentes et le Secrétariat, dans le cadre du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, et nous attendons avec intérêt de poursuivre les discussions dans ce cadre.

Enfin, en ce qui concerne les méthodes de travail de l'Assemblée générale, nous nous félicitons du paragraphe 58 de la résolution 72/313, qui prend note avec satisfaction des changements apportés au format, à la production et à l'édition du *Journal des Nations Unies*, et prie le Secrétariat de continuer à améliorer le *Journal* conformément aux prescriptions formulées au paragraphe 51 de la résolution 71/323. Nous nous félicitons également du paragraphe 52 de la résolution 72/313 et des paragraphes 47 et 48 de la résolution 71/323 relatifs à la communication des noms des candidats au Secrétariat, si possible au moins 48 heures avant le scrutin, ainsi qu'à l'impression des noms sur les bulletins de vote, et de la décision visant à ce que, le jour du scrutin, dans la salle de l'Assemblée générale ou celle où se

réunit sa commission, il ne puisse être distribué autre chose qu'une seule page d'informations concernant chaque candidat.

En cherchant à améliorer davantage l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale, nous sommes fermement convaincus que certains projets de résolution doivent être examinés tous les deux ou trois ans, avec le consentement exprès de l'État ou des États ayant demandé leur inscription à l'ordre du jour, tout en gardant à l'esprit les recommandations pertinentes du Groupe de travail spécial, comme le stipule le paragraphe 27 de la résolution 72/313. Le Mouvement des pays non alignés souhaiterait rappeler ici que l'Assemblée générale a encouragé les grandes commissions à poursuivre l'examen de leurs méthodes de travail et à faire des propositions au cours de la présente séance. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité de préserver le caractère intergouvernemental et inclusif de ces discussions sur les méthodes de travail, auxquelles doivent participer toutes les délégations. Le Mouvement des pays non alignés continue d'insister sur le fait qu'il faudrait consacrer plus de temps à des négociations concernant le projet de résolution sur la question. La résolution de l'année dernière sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (résolution 72/313) a été adoptée par consensus, comme l'Assemblée le sait. Toutefois, nous continuons d'insister sur le fait que tous les États Membres doivent faire preuve d'une plus grande souplesse lors du prochain cycle de négociations, car un consensus est synonyme de compromis de la part de tous les États Membres.

Le Mouvement des pays non alignés demande que des mesures appropriées soient prises pour mieux faire connaître au public le rôle et les activités de l'Assemblée générale et inciter les médias à rendre compte des travaux de l'Assemblée. Nous avons accueilli favorablement le paragraphe 40 de la résolution 72/313, dans lequel il a été décidé de continuer de réfléchir à la façon de rationaliser le nombre de manifestations parallèles qui ont lieu en marge du débat général de haut niveau. Cela suppose une coordination renforcée du processus de revitalisation des travaux du Comité des conférences. Nous devrions également examiner de plus près les dispositions sur la tenue des débats à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et leur suivi, compte tenu du nombre de délégations qui y participent. Par ailleurs, nous proposons de tenir, selon que de besoin, des séances d'information avec les présidents des grandes commissions, ainsi qu'une réunion avec le Secrétaire général. Le Mouvement des pays non alignés appelle

également à un meilleur suivi de la mise en œuvre des résolutions passées.

Avant de terminer, nous tenons à souligner une fois de plus la nécessité de revoir l'article 155 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, sur la composition du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), en tenant compte des principes d'efficacité et de représentation géographique équitable. Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés a fait une proposition initiale, modifiée par les co-présidents, qu'il a acceptée comme une contre-proposition. Son objectif est de revoir la composition du CCQAB, qui n'est pas actuellement conforme au principe de la représentation géographique équitable. Nous tenons à souligner que sa composition a été revue à trois reprises dans le but de l'adapter à une situation en constante évolution. Le principal critère à considérer pour réaliser cet objectif est le nombre croissant d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu du fait que 46 nouveaux États Membres ont adhéré à l'Organisation depuis la décision la plus récente sur la question (résolution 32/103), qui a été adoptée en 1977. Cette proposition a malheureusement été rejetée par certains États Membres durant les négociations sur la résolution 72/313. Au vu de cela et compte tenu du caractère politique de la question, le Mouvement des pays non alignés a décidé de présenter à l'Assemblée générale, dans les semaines à venir, un projet de résolution semblable aux résolutions adoptées en 1961 (1659 (XVI)), 1971 (2798 (XXVI)) et 1977 (32/103), dont le principal objectif est de garantir le respect du principe de la représentation géographique équitable.

Pour conclure, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son engagement à continuer de contribuer efficacement et de manière constructive aux travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous espérons que d'autres délégations auront la même attitude. Nous tenons à rappeler à l'Assemblée que nous parlons au nom de 120 États Membres. En outre, le Mouvement des pays non alignés est prêt à coopérer avec les Coprésidents, que nous félicitons de leur récente nomination ainsi qu'avec vous, Madame la Présidente, et le Secrétaire général, M. António Guterres, en vue de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et directeur. Nous continuerons de soutenir les efforts en faveur de l'ouverture, de la transparence et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

M^{me} Tang (Singapour) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

L'ASEAN s'associe à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Algérie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous tenons à remercier les Coprésidents de la session précédente, l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak de la Croatie et l'Ambassadrice María Emma Mejía Vélez de la Colombie. Nous remercions tout particulièrement l'Ambassadeur Drobnjak pour sa contribution au processus de revitalisation au cours des cinq dernières années. L'ASEAN tient également à féliciter l'Ambassadrice Sima Sami Bahous de la Jordanie et l'Ambassadeur Michal Mlynár de la Slovaquie pour leur nomination comme Coprésidents de la présente session. Nous sommes convaincus qu'ils réussiront à faire avancer le processus.

L'ASEAN est un fervent partisan du multilatéralisme et de l'ONU. Nous avons toujours plaidé pour une Organisation plus performante, plus efficace et plus responsable. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU, est un élément essentiel de la réforme globale de l'Organisation. Il est impératif que l'ONU et l'Assemblée générale restent agiles et réactives afin de pouvoir relever efficacement les défis en constante évolution. L'ASEAN reconnaît les progrès importants qui ont été accomplis ces dernières années et se félicite de l'adoption de la résolution 72/313. Néanmoins, la revitalisation de l'Assemblée est un processus continu. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser retomber l'élan, d'autant plus que le rythme des travaux de l'ONU s'accélère. Dans ce contexte, l'ASEAN voudrait faire les observations suivantes.

Premièrement, nous nous félicitons des améliorations apportées au processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, qui ont permis d'établir une nouvelle norme fondée sur l'ouverture et la transparence afin de garantir la sélection du meilleur candidat pour cette fonction très importante. Toutefois, nous pouvons faire davantage. En outre, nous réaffirmons que les améliorations apportées au processus de sélection et de nomination du Secrétaire général doivent également s'étendre à toutes les autres nominations à des postes de haut niveau au sein de l'ONU. L'ASEAN demande au Secrétaire général de procéder à des nominations

fondées sur le mérite tout en tenant compte de l'équilibre des sexes et de l'équilibre géographique.

Deuxièmement, l'ASEAN se félicite des efforts déployés pour renforcer le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale. Les rapports que le Président sortant remet à son successeur au moment de la passation de pouvoirs, qui résument utilement les réalisations du Bureau et offrent au nouveau Président des recommandations pragmatiques, constituent une amélioration particulièrement utile pour la mémoire institutionnelle du Bureau. L'ASEAN signale que l'une des recommandations de la résolution 72/313 est qu'il conviendrait de clarifier davantage le processus d'élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons du fait que le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale se penchera sur cette question à la présente session.

Troisièmement, en tant que groupe régional qui accorde une grande importance au consensus et au dialogue, l'ASEAN se félicite de l'initiative des dialogues du matin lancée par le Président de l'Assemblée à sa session précédente. Ces dialogues ont fourni un cadre permettant aux Représentants permanents d'échanger leurs vues en toute franchise, contribuant ainsi de manière significative aux travaux de l'Assemblée. Nous sommes favorables à leur poursuite et nous nous félicitons de votre intention, Madame la Présidente, de convoquer des « mingas du matin ».

Quatrièmement, l'ASEAN se félicite des améliorations apportées aux méthodes de travail de l'Assemblée générale, y compris le processus relatif aux élections, et notamment les améliorations apportées aux bulletins de vote qui ont considérablement réduit le nombre de bulletins nuls. Nous nous félicitons également de ce que les tracts de campagne distribués le jour du scrutin respectent dans l'ensemble les décisions de l'Assemblée. L'ASEAN est favorable à la poursuite des travaux sur la forme que pourraient prendre et la portée que pourraient avoir les directives concernant les campagnes en vue des élections. De telles directives ne devraient désavantager aucun État Membre, mais plutôt viser à améliorer la transparence et l'équité, et fournir un ensemble de paramètres convenus d'un commun accord et conçus pour s'assurer que les campagnes ne donnent pas lieu à un nivellement par le bas.

Je voudrais maintenant ajouter quelques mots à titre national. Tout d'abord, Singapour appuie les efforts visant à utiliser plus efficacement le Bureau de l'Assemblée générale. Nous notons que la résolution

72/313 contient plusieurs références au rôle du Bureau, y compris la possibilité d'envisager les moyens de réduire le nombre de manifestations de haut niveau qui se tiennent pendant le débat général. Dans son résumé de la récente semaine de haut niveau, la Présidente a indiqué qu'on ne pourra pas préserver la primauté du débat général sans faire en sorte que les activités parallèles soient gérées de manière rationnelle. À notre avis, c'est une question que le Bureau devrait examiner avec sérieux.

Ensuite, Singapour est d'avis qu'il faudrait accorder plus d'attention au calendrier des réunions de l'Assemblée générale. Deux exemples concrets me viennent à l'esprit. Le premier est le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Le débat sur ce rapport est systématiquement fixé à début octobre. Étant donné qu'à cette période, le débat général vient à peine d'avoir lieu, le débat à l'Assemblée concernant ce rapport est inévitablement redondant. Mon deuxième exemple concerne le rapport du Conseil de sécurité, qui est prescrit par l'Article 24 de la Charte des Nations Unies. Cette année, le Conseil de sécurité a adopté son rapport annuel (S/2018/797) le 30 août (voir S/PV.8335). Le rapport a été officiellement distribué aux États Membres le 11 septembre et le débat à l'Assemblée générale s'est tenu le 12 septembre. Le calendrier de ces débats devrait être revu afin que les discussions sur ces rapports importants ne se déroulent pas de manière superficielle et précipitée. Nous pensons que le Bureau pourrait là encore constituer le lieu approprié pour débattre de cette question.

Enfin, Singapour se félicite de la poursuite du débat sur la rationalisation des travaux de l'Assemblée générale. C'est une action importante, étant donné que la multiplication des points de l'ordre du jour et des réunions de haut niveau ne peut que conduire à un volume de travail intenable. À cet égard, nous nous félicitons que le Guyana ait de lui-même décidé de retirer le point 16 de l'ordre du jour de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Nous espérons que cette décision créera une dynamique en faveur d'une plus grande rationalisation de l'ordre du jour. La qualité doit primer sur la quantité pour que nous puissions garantir la crédibilité et la pertinence de l'ONU.

M. Carazo (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : À titre national, j'ai plaisir moi aussi, comme vous l'avez exprimé ce matin, Madame la Présidente, à vous voir présider la présente séance sur les progrès accomplis

dans le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

(l'orateur poursuit en anglais)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, un groupe interrégional dont le but est d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité et qui est composé des 25 pays de petite et de moyenne taille suivants : Arabie saoudite, Autriche, Chili, Danemark, Estonie, Finlande, Gabon, Ghana, Hongrie, Irlande, Jordanie, Liechtenstein, Luxembourg, Maldives, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Portugal, Rwanda, Slovénie, Suède, Suisse, Uruguay et mon propre pays, le Costa Rica.

Nous voudrions tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance plénière. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 72/313 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et tenons à remercier les coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, M. Vladimir Drobnjak, Représentant permanent de la Croatie, et M^{me} Maria Emma Mejía Vélez, ancienne Représentante permanente de la Colombie, pour leur excellent travail, leur créativité et leur engagement. Nous souhaitons également la bienvenue aux coprésidents nouvellement nommés, M^{me} Sima Sami Bahous, Représentante permanente de la Jordanie, et M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, et leur souhaitons bonne chance dans leurs débats. Le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT) reste déterminé à renforcer le processus de revitalisation et se réjouit à la perspective de travailler avec vous, Madame la Présidente, à la session du Groupe de travail spécial l'année prochaine. Dans ce contexte, nous voudrions faire quelques observations sur les divers sujets que le Groupe de travail abordera.

Notre première observation concerne le groupe chargé de la sélection et de la nomination du prochain Secrétaire général et des autres chefs de secrétariat, comme le prévoit la résolution 72/313. Après l'accord consensuel du Groupe de travail spécial sur les résolutions 69/321 et 70/305, qui a considérablement amélioré la transparence du processus de sélection du Secrétaire général, la prochaine étape devrait naturellement consister à consolider ces acquis sans délai. À cet égard, le Groupe ACT regrette que, dans le cas de la résolution 72/313, le Groupe de travail n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur le libellé concernant le processus d'évaluation des enseignements tirés à la suite

du choix le plus récent et véritablement historique du Secrétaire général. Néanmoins, nous nous félicitons de l'inclusion dans la résolution de la mention de rotation régionale et de représentation équilibrée des genres lors de l'identification et de la nomination du meilleur candidat pour le poste de Secrétaire général. En outre, nous prenons note avec satisfaction du libellé du calendrier du processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, fondé sur la résolution 69/321 et d'autres résolutions pertinentes, car il s'agit d'un pas vers un processus de sélection plus inclusif et plus transparent.

Deuxièmement, en ce qui concerne le module relatif au renforcement de la responsabilité, de la transparence et de la mémoire institutionnelle du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, le Groupe ACT réaffirme qu'il importe d'habiliter le Bureau de la présidence, étant donné que l'Assemblée est l'organe le plus inclusif et le plus démocratique de l'Organisation et qu'il est donc crucial de doter le Bureau de la présidence de l'indépendance et des moyens financiers nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités.

Troisièmement, le Groupe ACT se félicite également que la résolution 72/313 ait affirmé le principe selon lequel le *Journal des Nations Unies* devrait donner un aperçu de toutes les réunions qui se tiennent à l'ONU et défini un certain nombre de critères à cet égard. C'est là un rappel, compte tenu du fait que de nombreux États ont l'impression que le *Journal des Nations Unies* est devenu au fil du temps une source d'information moins fiable et moins conviviale. À notre avis, cette disposition pourrait encore être mieux appliquée et nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat pour améliorer le *Journal des Nations Unies*.

Enfin, en tant que groupe composé d'États de petite taille et de taille moyenne, nous saluons les efforts visant à contribuer à rendre les règles du jeu plus équitables lors d'élections pluralistes, tout en étant réalistes quant aux limites de cet exercice. Le principal défi est sans aucun doute les élections au Conseil de sécurité. L'Assemblée devrait offrir des plateformes pour que les États puissent fonder leurs décisions principalement sur les résultats obtenus et l'engagement des candidats.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, la Charte des Nations Unies définit la capacité de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales comme un critère d'adhésion. Bien entendu, ces contributions peuvent prendre plusieurs formes. Par exemple, certains membres du Groupe ACT ont décidé de ne soutenir que les candidats qui ont souscrit au

code de conduite du Groupe ACT concernant l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Au total, 118 États, grands et petits, de toutes les régions du monde, souscrivent déjà au code. Cela signifie que près des deux tiers des États Membres attendent du Conseil qu'il agisse pour mettre fin aux atrocités et les prévenir, ce qui témoigne du pouvoir de l'Assemblée lorsqu'elle met son poids politique derrière une cause. Le Groupe ACT encourage tous les États, qu'ils soient membres du Conseil de sécurité ou non, à adhérer au code de conduite du Groupe ACT et à l'appliquer.

En conclusion, le Groupe ACT attend avec intérêt les négociations de l'année prochaine et espère participer de manière constructive aux réunions du Groupe de travail et continuer à échanger des vues avec d'autres groupes et délégations en vue d'améliorer le fonctionnement des Nations Unies.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Christiane (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance plénière. Je voudrais tout d'abord féliciter M^{me} Sima Sami Bahous, Représentante permanente de la Jordanie, et M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, pour leur nomination à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale pendant sa soixante-treizième session. Nous leur souhaitons plein succès et exprimons notre appui aux travaux à venir du Groupe, en espérant qu'il poursuivra les progrès réalisés lors des sessions précédentes. Nous exprimons également notre sincère gratitude aux précédents coprésidents du Groupe de travail spécial, M. Vladimir Drobnyak, Représentant permanent de la Croatie, et M^{me} Maria Emma Mejía Vélez, ancienne Représentante permanente de la Colombie.

Les récentes résolutions sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ont apporté une contribution importante au renforcement de l'efficacité et de

l'efficacité de l'Assemblée. Toutefois, l'adoption en septembre de la résolution 72/313 a également montré clairement qu'il n'était malheureusement pas possible de parvenir à un consensus sur un certain nombre de questions, telles que la participation de la société civile, la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée et le débat sur un code de conduite pour toutes les élections. Sur ces questions et sur d'autres, l'Union européenne continuera d'être guidée par les termes convenus dans les résolutions précédentes. Toutefois, nous sommes également préoccupés par l'impasse dans laquelle nous nous sommes trouvés au cours de la session précédente sur de nombreuses questions importantes, et nous espérons que les négociations de la présente session seront plus constructives.

Une Assemblée générale forte est aujourd'hui plus essentielle que jamais. L'appui au multilatéralisme et à un ordre mondial fondé sur des règles n'est pas une évidence. Des efforts constants pour trouver des méthodes de travail nouvelles et créatives sont indispensables si l'on veut que la communauté internationale s'acquitte plus efficacement de ses mandats et utilise les ressources de manière plus durable. La revitalisation des travaux de l'Assemblée est donc clairement fondamentale pour la réforme globale de l'ONU. S'agissant des négociations qui nous attendent, nous pensons que le projet de résolution de cette session devrait mettre l'accent sur la consolidation du travail accompli jusqu'à présent, et nous restons déterminés à œuvrer pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des méthodes de travail de l'Assemblée générale, en nous concentrant sur la réduction des chevauchements et doubles emplois. Je tiens à assurer l'Assemblée que l'Union européenne et ses États membres continueront de participer de manière constructive aux travaux du Groupe de travail spécial.

M. Rybakov (Biélorus) (*parle en russe*) : Je tiens en premier lieu à dire que tous les protocoles sont respectés.

Tout d'abord, nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais également féliciter les Représentants permanents de la Jordanie et de la Slovaquie pour leur nomination à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Nous sommes fermement convaincus que, sous leur direction, les travaux du Groupe de travail seront de nouveau en mesure d'aboutir à des résultats concrets. Nous remercions

également les représentants de la Colombie et de la Croatie pour leur travail fructueux à cet égard.

Le Bélarus a toujours plaidé en faveur de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et d'une plus grande participation de celle-ci au règlement des questions les plus urgentes auxquelles l'Organisation et la communauté internationale dans son ensemble sont confrontées. Chaque année, nous attirons l'attention sur l'importance d'optimiser l'ordre du jour de l'Assemblée, ce qui est d'ailleurs prévu dans son règlement intérieur. Au cours des dernières décennies, le volume de travail de l'Organisation s'est considérablement accru, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée, du nombre de résolutions et donc des instructions au Secrétaire général d'établir des rapports conformément à ces résolutions. Nos délégations, en particulier celles qui ne disposent pas de ressources humaines et de capacités importantes, ne sont tout simplement pas en mesure de traiter le volume d'informations généré et courent donc le risque de manquer des aspects qui sont importants pour elles tout simplement parce qu'elles ne disposent ni du temps ni du personnel requis.

À cet égard, et conformément aux directives visant à rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée générale, nous proposons que l'ordre du jour soit réexaminé et que l'on envisage la possibilité de réduire le nombre de points inscrits à l'ordre du jour en éliminant ceux qui sont obsolètes et en passant à un cycle biennal ou triennal pour les résolutions. Cette optimisation doit être mise en œuvre en vue d'éviter les chevauchements dans les travaux des organes de l'ONU et des grandes commissions de l'Assemblée, d'assurer le passage à un cycle de travail plus long et de tenir compte autant que possible de l'avis de tous les États intéressés. Compte tenu des éléments en jeu, cette tâche peut sembler irréalisable, mais le Groupe de travail a déjà souvent démontré sa capacité à prendre des décisions inhabituelles et novatrices.

L'énorme charge de travail des délégations pendant le débat de haut niveau de l'Assemblée générale est devenue de plus en plus problématique. Nous nous retrouvons dans une situation - de pire en pire chaque année - où les chefs de délégation courent littéralement d'un événement à l'autre et n'arrivent parfois toujours pas à s'exprimer lors de ces événements. Cela réduit la participation à ces manifestations, diminue leur valeur pratique et a un impact négatif sur notre capacité à organiser des réunions bilatérales traditionnelles en

marge de la session. Cette situation n'est pas acceptable, d'autant plus que l'Assemblée a opté pour une formule de travail à l'année qui est en place depuis longtemps déjà. Dans cette situation, si nous voulons avoir un calendrier plus équilibré pour les réunions de haut niveau tout au long de l'année et suffisamment de temps pour que les délégations, en particulier lorsqu'elles comptent des représentants de haut niveau, puissent planifier leur participation à ces réunions, y compris en préparant leurs programmes, nous pensons qu'il est essentiel de veiller à ce que les exigences formulées par l'Assemblée pour l'organisation de ces événements soient intégralement respectées, ce qui suppose d'adopter des résolutions concernant les modalités et formats de tenue des réunions de haut niveau. Sinon, nous serons obligés de continuer à travailler dans des conditions imprévisibles.

Un autre domaine d'activité important du Groupe de travail est la modernisation des procédures administratives standard du Secrétariat au Siège de l'Organisation des Nations Unies. À cette fin, nous avons créé il y a deux ans un mécanisme de coopération informelle entre les missions permanentes des États Membres et le Secrétariat. L'année dernière, nous avons décidé que le mécanisme devrait être mis en place sur une base régulière. Malheureusement, cette année et l'année dernière, ce dialogue n'a eu lieu qu'une seule fois. La tenue d'un tel dialogue informel une fois par an ne peut être qualifiée de régulière. L'expérience de ces dialogues montre l'intérêt considérable qu'ils suscitent de la part des délégations et met clairement en évidence les lacunes dans le travail du Secrétariat, dont la plupart pourraient être comblées sans que les États Membres aient à recourir à ce que l'on appelle des instruments d'urgence sous la forme de résolutions de l'Assemblée générale.

Une multitude de questions se sont accumulées, à commencer par des questions techniques telles que l'interdiction faite aux États Membres de se garer devant le bâtiment du Secrétariat sans l'en informer et la réduction du temps consacré par les services du protocole à la réception des visiteurs, jusqu'au problème plus grave des dernières années que représente la pratique du Secrétariat consistant à sanctionner et appuyer la tenue au Siège de manifestations qui visent clairement d'autres États Membres sans leur consentement. Ce genre de chose sape complètement l'esprit d'unité et de coopération au sein de l'ONU et provoque l'animosité et la confrontation.

Nous voudrions également souligner qu'en tant qu'État Membre fondateur de l'ONU, le Bélarus a

toujours défendu le multilatéralisme dans les affaires internationales. Toutefois, on constate aujourd'hui une tendance négative visant à financer divers domaines d'activité de l'ONU uniquement au moyen de ressources extrabudgétaires, ce qui soulève des préoccupations quant à l'impartialité du financement des activités de l'Organisation et constitue une menace pour ce principe fondamental. Le fait que près de 90 % du financement de certains départements de l'ONU proviennent des contributions volontaires des États Membres et non du budget ordinaire de l'Organisation est encore plus préoccupant. C'est le cas, par exemple, du Bureau de lutte contre le terrorisme, dont le Bélarus est en principe parfaitement satisfait de l'action qu'il mène, bien que le pourcentage de contributions volontaires pour ce département s'élève à 93 %. L'Organisation des Nations Unies devrait fonctionner sur la base de son budget ordinaire financé par les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres et ne devrait pas dépendre du parrainage.

L'Assemblée générale est l'organe le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Pour qu'elle puisse travailler dans l'intérêt des nations, elle doit être capable de s'adapter aux nouvelles réalités du monde, en éliminant la bureaucratie et en améliorant la créativité et la confiance. À cet égard, nous exprimons l'espoir que les Coprésidents nouvellement nommés du Groupe de travail spécial utiliseront plus activement le mécanisme qu'il représente pour s'acquitter des tâches nécessaires à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

M. Suzil (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait féliciter M^{me} Sima Sami Bahous, Représentante permanente de la Jordanie, et M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, pour leur nomination à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Nous tenons également à remercier les Ambassadeurs María Emma Mejía Vélez, ancienne Représentante permanente de la Colombie, et Vladimir Drobnjak, Représentant permanent de la Croatie, pour leur dévouement et leur leadership dans la coprésidence du processus de revitalisation durant la session précédente.

L'Assemblée générale demeure le seul organe universel et l'instance la plus importante pour débattre des défis les plus urgents auxquels la communauté internationale est confrontée. Le travail de revitalisation doit donc conduire progressivement à l'amélioration de la

capacité de l'Assemblée à changer réellement et de manière positive la vie des populations de nos pays. À cette fin, nous prenons acte avec satisfaction des mesures qui ont été prises au cours de la session précédente. Nous avons constaté d'importantes améliorations dans les travaux de la présidence de l'Assemblée générale, et nous constatons aujourd'hui une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation, y compris au sein du Bureau de la présidence. Nous espérons que les dialogues organisés par le Président l'année dernière, qui ont réuni de petits groupes de représentants permanents et ouvert la voie à un véritable dialogue sur des questions importantes intéressant l'Assemblée générale, seront reconduits et redynamisés. Nous encourageons également les réunions régulières avec les Présidents du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité visant à aider l'Assemblée à prendre des décisions plus éclairées et à procéder aux ajustements nécessaires pour orienter ses travaux.

Au cours de la soixante-treizième session en cours, nous souhaiterions que la question des élections à l'Assemblée et des campagnes à cette fin soit inscrite à l'ordre du jour du Groupe de travail. Comme nous le savons tous, les campagnes font l'objet d'une compétition de plus en plus acharnée et intense année après année. Nous devons trouver des moyens de faire en sorte que les élections soient libres et équitables. Nous pensons donc que les mêmes normes de transparence, d'équité et de responsabilité attendues de nos élections nationales devraient être observées à l'ONU.

L'autre aspect sur lequel le Groupe de travail devrait se pencher est le nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée et leur mise en œuvre. Il faut se poser la question de l'utilité d'adopter les mêmes résolutions tous les ans ou tous les deux ans, ou d'adopter plus d'une résolution sur le même sujet. Il reste possible d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de l'Assemblée à cet égard.

Les Maldives croient en la promesse de l'ONU et en la beauté du multilatéralisme. Nous faisons des progrès, mais nous pouvons et devrions faire plus. Nous devons veiller à ce que tous les États Membres présents dans cette salle aient tous la même chance de faire entendre leur voix. Nous pouvons et devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour rendre l'Organisation plus efficace et plus performante, afin que le travail que nous accomplissons ici ait un impact réel au niveau national. Nous pouvons et devons examiner les divers moyens et les nombreuses façons dont nous, la communauté internationale, pouvons changer les choses.

M^{me} Harqoos (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Nous voudrions tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance visant à promouvoir le rôle de l'Assemblée générale et à la rendre plus efficace et rationnelle, conformément à la résolution 72/313, adoptée par consensus en septembre. Ma délégation tient à remercier les Représentants permanents de la Croatie et de la Colombie des efforts qu'ils ont déployés en tant que coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa session précédente. Nous souhaitons également plein succès aux Représentants permanents de la Jordanie et de la Slovaquie dans leurs fonctions de coprésidents du Groupe de travail spécial pendant la présente session de l'Assemblée.

Nous nous associons à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République algérienne au nom du Mouvement des pays non alignés, et voudrions faire la déclaration suivante à titre national.

Les Émirats arabes unis se félicitent de la décision de la Présidente de l'Assemblée générale de faire de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies, y compris les travaux de l'Assemblée générale, une des sept priorités définies pour l'Assemblée à sa soixante-treizième session.

Compte tenu de l'augmentation sensible des activités de la présidence de l'Assemblée générale ces dernières années et parce que les Émirats arabes unis estiment qu'il importe d'apporter l'appui nécessaire au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale afin que celui-ci puisse s'acquitter efficacement du mandat qui lui a été confié, mon pays a fourni cet appui, notamment en détachant un membre de notre mission pour contribuer aux travaux de la présidence pendant la présente session. Nous attendons avec intérêt la poursuite des discussions sur les mesures supplémentaires à prendre pour appuyer le Bureau de la présidence au cours de la présente session.

Nous avons constaté avec satisfaction que de nombreuses résolutions importantes adoptées lors de sessions précédentes sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale se sont traduites par des mesures concrètes, notamment la tenue pour la première fois de dialogues interactifs informels avec les candidats à la présidence de l'Assemblée générale. Cela a contribué à la sélection de la quatrième femme à occuper ce poste. Nous espérons que des pratiques similaires seront appliquées pour les prochaines sessions.

Nous saluons également les efforts déployés par le Secrétaire général pour assurer l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble du système des Nations Unies. Pour la première fois, l'égalité des sexes a été réalisée au sein du Conseil de direction du Secrétaire général, et nous encourageons ce dernier à poursuivre ses efforts pour assurer une répartition géographique équitable et un équilibre entre les sexes dans tout le système des Nations Unies.

Compte tenu de ces progrès importants, les Émirats arabes unis soulignent la nécessité de continuer à promouvoir le rôle, l'efficacité et la performance de l'Assemblée générale en rationalisant l'ordre du jour de ses grandes commissions, en améliorant leurs méthodes de travail et en renforçant le rôle de la présidence de l'Assemblée générale et du Bureau de la présidence. Il s'agit notamment de renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans le processus de sélection du Secrétaire général.

Pour terminer, ma délégation souligne qu'elle est prête à coopérer et à participer efficacement à tous les efforts visant à renforcer et à revitaliser le rôle de l'Assemblée générale.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent du rôle moteur que les Ambassadeurs Drobnjak et Mejía Vélez ont joué en tant que coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Ils ont facilité une série de débats importants sur une série de questions, notamment les méthodes de travail de l'Assemblée générale et son autorité, ainsi que le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Au cours des dix derniers mois, ils ont dirigé le Groupe de travail en vue d'obtenir des résultats et, de ce fait, nous nous trouvons dans une position plus solide à l'approche de 2019.

Au cours de la soixante-douzième session, le Groupe de travail spécial a continué d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale. Nous attendons avec intérêt les prochaines discussions sur la conduite des campagnes électorales dans le but d'améliorer les normes de transparence et d'équité, en particulier pour les petits États qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour mener des campagnes solides. Nous croyons que cela améliorera également la qualité des membres élus. Nous adoptons cette position tout en notant le succès des dialogues interactifs des candidats au poste de Secrétaire général et de Président de l'Assemblée générale, et nous nous félicitons de l'extension

de cette pratique à d'autres instances électorales, telles que le Conseil des droits de l'homme.

Au cours de l'année écoulée, le Secrétaire général a annoncé un certain nombre de réformes majeures du système des Nations Unies que l'Assemblée générale a approuvées à l'unanimité depuis, notamment la restructuration du pilier paix et sécurité de l'ONU, une nouvelle architecture de gestion axée sur une efficacité et une responsabilisation accrues et des améliorations du système des Nations Unies pour le développement. Ces réformes visent à contribuer à une plus grande efficacité, à une plus grande transparence et à une utilisation responsable des ressources. À cet égard, le Secrétaire général a donné l'exemple à nos délégations au moment où nous contribuons au projet de revitalisation de l'Assemblée générale. De fait, nombre des objectifs que le Secrétaire général a poursuivis sont directement liés à nos travaux. La résolution 72/313, adoptée par l'Assemblée générale le 17 septembre, vise à améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale, à rationaliser son ordre du jour et à réduire les chevauchements entre les six grandes commissions.

Afin d'accroître encore l'efficacité, les États-Unis continuent d'appuyer l'adoption d'un processus bienal d'examen des résolutions de l'Assemblée générale. Nous pensons qu'au lieu de consacrer de nombreuses heures à la négociation d'un projet de résolution, nous devrions plutôt le mettre en œuvre. Ce changement nous rapprocherait de notre objectif de parvenir à une Assemblée générale plus efficace et plus efficiente. Nous exhortons le Groupe de travail à examiner sérieusement cette proposition.

Nous continuerons d'examiner avec soin les propositions ou les recommandations susceptibles d'avoir des répercussions financières. Les États-Unis demeurent opposés à toute mesure qui augmenterait les coûts budgétaires pour l'ONU et, en fin de compte, pour les États Membres. Cela s'explique par notre ferme attachement à une gestion responsable de l'argent des contribuables américains et par notre volonté de maintenir une croissance nominale zéro dans les budgets des Nations Unies.

Nous réaffirmons également que le Groupe de travail doit maintenir son attention sur le principal objectif que l'Assemblée générale nous a confié, à savoir le renforcement des travaux de l'Assemblée générale. Nous continuerons de nous opposer aux efforts visant à réorienter ou à élargir sensiblement le champ d'action du Groupe.

Les États-Unis remercient tous les délégués qui ont contribué aux efforts et aux réalisations de l'année écoulée, et nous attendons avec intérêt de travailler avec le Groupe de travail spécial pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'être ici aujourd'hui et de donner le ton du débat sur la question importante de la revitalisation de l'Assemblée générale.

L'Inde s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous remercions les Représentants permanents de la Croatie et de la Colombie d'avoir dirigé avec compétence les travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session et félicitons les Représentants permanents de la Jordanie et de la République slovaque de leur nomination comme coprésidents de la présente session. Ma délégation leur apportera son plein appui dans l'optique d'un résultat productif.

La légitimité de l'Assemblée générale découle de son universalité. C'est le forum le plus inclusif au sein duquel les États peuvent se réunir sur la base de l'égalité souveraine pour partager les fardeaux, résoudre les problèmes communs et saisir les occasions communes. Le but principal de l'Assemblée générale n'est pas d'usurper le rôle des États souverains, mais de permettre à tous les États de mieux servir leurs peuples en travaillant ensemble. Aucune autre institution mondiale ne peut égaler le caractère représentatif de l'Assemblée et la crédibilité qu'elle tire de cette représentativité.

N'oublions pas que dès le départ, l'Assemblée générale a fait preuve de leadership dans l'établissement de l'ordre du jour mondial, tout en relevant des défis complexes. La première question que l'Assemblée générale a abordée lors de sa première session en janvier 1946 concernait les « problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique ». La première résolution adoptée par l'Assemblée générale, Madame la Présidente, sur la base du rapport présenté par votre compatriote, M. Viteri Lafronze, de l'Équateur, la résolution 1 (I), appelait à la création d'une commission chargée, notamment, de faire des recommandations pour éliminer des armements nationaux, les armes nucléaires et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives.

La même année, en 1946, l'Assemblée générale, agissant sur la base d'une initiative présentée par mon

pays, l'Inde, a commencé à s'attaquer à la lutte mondiale pour l'égalité des chances pour toutes les races afin de lutter contre la doctrine de la discrimination raciale, qui a ensuite germé en Afrique du Sud. Ces exemples témoignent de l'ambition et de la vision à long terme des délibérations de l'Assemblée générale, bien avant que tout autre organe de l'Organisation des Nations Unies ne commence à s'y attaquer. Depuis cette période de formation, l'Assemblée générale peut compter de nombreuses réalisations en matière d'établissement de programmes sur des questions allant du développement durable aux changements climatiques, aux océans, à la santé mondiale et aux migrations.

Toutefois, nous devons reconnaître que notre bilan collectif en tant qu'Assemblée générale est mitigé. Tout comme les généraux ont trop souvent tendance à refaire leurs guerres précédentes, nous, diplomates, nous efforçons de surmonter les problèmes que nous avons hérités, alors même que la variété et la complexité des nouvelles demandes de coopération internationale se sont accrues. Aujourd'hui, on assiste à une prolifération de nouvelles menaces transnationales, telles que le terrorisme, qui exige une coopération globale; l'accélération des changements technologiques, qui exige la définition de normes générales; et la dégradation croissante de l'environnement, qui exige une action immédiate pour le climat. Les défis auxquels nous sommes confrontés sont devenus criants. Pourtant, nous avons eu tendance à nous embrouiller, à tenir des réunions, à faire quelques petits efforts pour renforcer un peu la coopération internationale, et à devenir les gardiens du statu quo. Notre inertie est considérable, même lorsqu'il est clair qu'une action collective est nécessaire. Nous évitons d'agir, soutenant qu'un consensus est nécessaire pour que le changement se produise.

La coopération et l'intégration mondiales ont été essentielles à l'expansion impressionnante du bien-être et des possibilités dont nous avons été témoins au cours des 70 dernières années. La prolifération des problèmes mondiaux exige de nouvelles approches. Si l'Assemblée générale ne produit pas tout ce que nous voulons, la solution n'est pas d'y renoncer. Nous devons plutôt faire en sorte qu'elle produise des résultats pour aujourd'hui.

L'Assemblée générale est habilitée à débattre de toute question relevant de la Charte - assumant ainsi le rôle de la conscience mondiale, où l'opinion publique est considérée comme une force efficace. Cela ouvre un vaste éventail de possibilités pour nous tous. C'est à l'Assemblée générale que l'on peut traiter les questions

qui se posent. C'est elle qui fournit des plates-formes pour s'accorder sur des règles du jeu communes et des moyens d'échanger des idées, des expériences et des pratiques afin que les pays puissent apprendre les uns des autres. La prise de décisions à l'Assemblée générale ne constitue pas une menace pour la souveraineté. C'est l'expression de l'égalité souveraine et une occasion pour tous d'influer sur le règlement des problèmes mondiaux.

Le monde est inondé de nouveaux défis. Mais, pour changer réellement les choses, nous devons entreprendre de nouveaux efforts, et rapidement.

Dans moins de deux ans, nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cela nous offrira peut-être à tous une occasion de cristalliser nos efforts pour rajeunir et revitaliser l'Organisation. L'ordre du jour de cette revitalisation doit être vaste et inclusif, mais aussi porteur de transformation et mû par l'objectif de donner un nouveau souffle à l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale, de par sa composition universelle, peut être un atout précieux dans cet effort de changement.

Comme l'a dit Swami Vivekananda, une des figures de proue de l'Inde moderne :

« Nous récoltons ce que nous semons. Nous sommes les artisans de notre propre destin. Quand le vent souffle, les navires qui ont hissé leurs voiles l'attrapent et vont de l'avant, mais ceux dont les voiles sont restées enroulées font du surplace. »

Le programme de revitalisation représente un défi pour la diplomatie. Mais c'est un défi qu'il vaut la peine de relever si nous voulons maximiser les perspectives d'un XXI^e siècle pacifique et prospère. L'Inde est prête à fournir un appui constructif dans cet effort.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous saisissons cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak (Croatie) et l'Ambassadrice María Emma Mejía Vélez (Colombie), qui ont coprésidé le processus de négociation sur la revitalisation pendant la soixante-douzième session. Nous nous félicitons également de la nomination de l'Ambassadrice de la Jordanie et de l'Ambassadeur de la Slovaquie comme coprésidents du processus pour la période 2019. Nous leur souhaitons plein succès dans leurs travaux et

les assurons qu'ils peuvent compter sur le plein appui de la délégation cubaine.

La revitalisation de l'Assemblée générale est un processus indispensable dans le contexte plus large de la réforme de l'ONU. Elle doit consolider le caractère démocratique et participatif de l'Assemblée par le plein exercice des pouvoirs que lui confère la Charte des Nations Unies. Garantir le plein respect de la Charte et du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et des autres organes est une priorité pour Cuba. En conséquence, comme le prévoient ces documents constitutifs, notre pays participe aux travaux de l'Organisation depuis sa création, le 24 octobre 1945.

Pour garantir la pérennité de la confiance de la communauté internationale dans l'Organisation des Nations Unies et sa légitimité, il faut aussi que l'Organisation réponde véritablement aux intérêts collectifs et aux intérêts de la grande majorité de ses États Membres. La communauté internationale a été témoin à maintes reprises du non-respect des résolutions adoptées par l'Assemblée générale, ainsi que de l'absence de consensus dans les décisions sur des questions qui affectent depuis longtemps notre peuple. Cuba demande à tous les États Membres de faire la preuve de leur volonté politique et de leur engagement au multilatéralisme.

Les États Membres mais aussi le Secrétariat ont l'obligation de respecter les mandats établis dans les résolutions, ainsi que les règlements et directives qui régissent le fonctionnement de l'Organisation, au budget de laquelle nous contribuons tous selon le principe de la capacité de paiement. Nous condamnons catégoriquement les tentatives de manipulation, le chantage et les pressions exercés sur le Secrétariat par certains dans le but d'enfreindre les procédures de l'ONU.

À cet égard, nous signalons que, ces dernières années, la résolution sur le plan des conférences, adoptée par consensus par l'Assemblée générale, demande au Secrétaire général et aux États Membres de se conformer aux principes directeurs et aux procédures énoncés dans l'instruction administrative ST/AI/416 d'avril 1996, qui régit l'autorisation d'utiliser les locaux des Nations Unies pour des réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions. En outre, la résolution souligne que ces réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions doivent être compatibles avec les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

Nous rejetons fermement l'utilisation des salles de l'Organisation pour lancer et promouvoir des

campagnes contre des États Membres, en violation flagrante non seulement des résolutions et normes de l'ONU, mais aussi des buts et principes énoncés dans la Charte. Nous réaffirmons qu'il incombe au Secrétariat de veiller à ce que les procédures de travail et les règles énoncées dans les résolutions, les règlements et les directives administratives soient pleinement respectées. Cet effort doit être placé sur le sceau de l'impartialité, du professionnalisme et de la responsabilité, quelles que soient les pressions exercées. Nous espérons que cette question sera examinée l'année prochaine durant le processus de revitalisation et que des mesures appropriées seront prises dans ce cadre pour prévenir de telles violations.

Les débats sur certaines propositions dans le cadre du processus de revitalisation remettent parfois en cause les discussions et décisions antérieures d'autres instances mieux placées et plus compétentes pour tenir de tels débats. À cet égard, nous réaffirmons qu'en ce qui concerne la question des candidatures, il ne revient pas au processus de revitalisation de modifier la procédure de sélection des différents candidats. Ces procédures sont définies dans les résolutions qui ont porté création des divers organes concernés ainsi que dans le Règlement de l'Assemblée générale. Il n'incombe pas non plus au processus de revitalisation de préjuger de l'appui des États Membres à un candidat donné, ni de remettre en question ou d'entraver la présentation d'un candidat par des critères sélectifs et discriminatoires.

Cuba souligne la nécessité de trouver le juste équilibre entre les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la Charte, et de mettre fin à la tendance croissante et dangereuse du Conseil de sécurité à empiéter sur le champ d'action de l'Assemblée, ce qui constitue une violation des procédures de l'Organisation.

Nous espérons que, grâce au processus de revitalisation, l'interaction entre le Secrétariat et l'Assemblée générale sera renforcée afin que le Secrétariat puisse s'acquitter plus efficacement des mandats définis par les États Membres. Nous ne pouvons pas avoir une Organisation qui réponde efficacement au système moderne des relations internationales sans réformer le Conseil de sécurité et faire de l'Assemblée générale le centre des débats et des travaux multilatéraux.

Avant de terminer, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que ma délégation est prête à continuer d'appuyer le processus de revitalisation de

l'Assemblée générale afin de renforcer son caractère démocratique et participatif.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la tenue de la séance d'aujourd'hui de l'Assemblée générale sur l'application des résolutions de l'ONU et la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Nous tenons à féliciter la Représentante permanente de la Jordanie et le Représentant permanent de la Slovaquie pour leur nomination à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, et nous leur souhaitons plein succès. Nous prenons note des travaux des précédents Coprésidents, le Représentant permanent de la Croatie et la Représentante permanente de la Colombie, pendant la soixante-douzième session. Les négociations qu'ils ont menées, qui ont finalement abouti à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 72/313 le 17 septembre, ont été difficiles. Elles ont montré une fois de plus que la revitalisation des travaux de l'Assemblée, qui est une responsabilité partagée de tous les États Membres, n'est possible que lorsque le processus jouit de l'appui sans réserve de tous. C'est parce que nous l'avons tous bien compris que nous avons pu parvenir à un texte équilibré. Les résultats du prochain cycle de négociations dépendront également de la volonté des États de s'écouter les uns les autres.

La délégation russe est prête à continuer de participer de manière constructive aux efforts de revitalisation de l'Assemblée générale. Toutefois, ces efforts doivent être dépolitisés et viser principalement à accroître l'efficacité, objectif qui peut être atteint dans une large mesure en affinant plus encore les méthodes de travail de l'Assemblée et en rationalisant son ordre du jour qui reste surchargé. Par exemple, nous devons continuer à œuvrer pour que certains points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale soient traités sur une base biennale ou triennale et pour supprimer ceux qui sont obsolètes.

Nous appuyons également les initiatives visant à alléger la charge de travail de la semaine de haut niveau du débat général, une période durant laquelle les chefs d'État et de gouvernement et les ministres des affaires étrangères qui se trouvent à New York ont déjà un programme chargé. C'est pourquoi nous recommandons de limiter le nombre de manifestations de haut niveau pendant cette période et de les répartir sur toute la durée de la session. En outre, il importe que les changements apportés tiennent compte des intérêts de tous les États

Membres. Nous estimons également que toute initiative doit respecter strictement la répartition des prérogatives entre les organes principaux de l'ONU, telle que définie par la Charte des Nations Unies.

On reproche souvent au Conseil de sécurité d'empiéter sur les compétences des autres organes des Nations Unies, une préoccupation que nous partageons. Nos collègues du Conseil de sécurité savent que nous sommes circonspects lorsqu'il s'agit d'examiner des questions thématiques au Conseil. Et récemment, sans que ce soit notre faute, le nombre de ce type de sujets est en augmentation. À cet égard, nous appelons une fois encore ceux qui sont à l'origine de telles initiatives à les corrélés avec ce que le Conseil peut véritablement accomplir sur ces sujets, et l'importance d'une question donnée ne doit pas être déterminée en fonction de son examen ou non au Conseil; ce n'est pas la bonne approche.

Ces dernières années, on a accordé beaucoup d'attention à l'amélioration de la transparence et du caractère démocratique des procédures de sélection et de nomination du Secrétaire général. Nous sommes prêts à continuer à nous efforcer d'optimiser le système existant dans toute la mesure du possible. Cependant, nous pensons que les idées sur cette question doivent faire l'objet d'un examen très minutieux notamment pour s'assurer qu'elles respectent pleinement la Charte des Nations Unies qui dispose que le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité. Il ne faut pas non plus oublier que la tâche principale consiste à choisir le candidat le plus digne d'être nommé au poste de Secrétaire général. Les efforts visant à codifier à l'excès cette procédure pourrait être lourds de conséquences indésirables.

Quant à la question de la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale, le problème ici ne semble pas seulement être un manque de volonté politique. L'un des facteurs les plus importants à prendre en compte est la mesure dans laquelle ces décisions peuvent être appliquées. Avant de proposer un projet de résolution, il est important de se demander dans quelle mesure il pourra être appliqué s'il est adopté. Nous appelons tout un chacun à s'abstenir de proposer des initiatives politisées et manifestement non applicables, car cela pourrait entraîner un clivage au sein de l'ONU, et non l'unité. Il ne fait aucun doute que les résolutions adoptées à une écrasante majorité des voix, et dans l'idéal par consensus, ont de meilleures chances d'être appliquées. Pour ce faire, nous devons certainement y travailler, recourir

à l'art de la diplomatie et nous montrer prêts à faire des compromis. Hélas, la dernière année a montré que tout le monde ne partage pas une approche aussi sobre. C'est pourquoi il est inutile de s'attendre à ce que des résolutions qui sont axées sur des gains douteux et à court terme soient mises en œuvre.

Nous souhaitons plein succès aux coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et sommes prêts à collaborer étroitement avec eux.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous réaffirmer, Madame la Présidente, le plein appui de ma délégation pour l'intégrité avec laquelle vous dirigez les travaux de l'Assemblée. Je voudrais également me joindre aux autres orateurs pour remercier sincèrement de leur travail les précédents coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, S. E. M. Vladimir Drobnyak, Représentant permanent de la Croatie, et S. E. M^{me} María Emma Mejía Vélez, ancienne Représentante permanente de la Colombie. Je souhaite aux Représentants permanents de la Jordanie et de la Slovaquie, S. E. M^{me} Sima Sami Bahous et S. E. M. Michal Mlynár, respectivement, plein succès dans leurs nouvelles fonctions de coprésidents, et espère que nous continuerons de progresser dans la présente session.

Nous partageons pleinement le point de vue présenté dans la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne sur les questions à l'examen aujourd'hui. L'Ukraine s'associe à cette déclaration.

Je voudrais, à titre national, mettre l'accent sur deux points, que nous considérons comme étant d'une importance significative.

Premièrement, je parlerai du renforcement de l'autorité de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus – et cela a été affirmé à maintes reprises par les Membres de l'ONU – qu'en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'ONU, l'Assemblée générale est tenue par la Charte des Nations Unies d'examiner toute question relative au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Toutefois, au début de la présente session, nous avons assisté à une tentative d'empêcher l'Assemblée d'exercer son autorité particulière pour examiner un problème soulevé par un Membre. Je me réfère à l'initiative de l'Ukraine concernant un nouveau point de l'ordre du jour, intitulé « La situation dans les territoires

ukrainiens temporairement occupés ». Le vote enregistré sur l'inscription de ce point a clairement révélé l'existence d'un groupe marginal qui, sous la pression de la Russie, tentait de remettre en cause cette responsabilité de l'Assemblée générale. J'exprime mes sincères remerciements à tous ceux qui ont appuyé l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

Il n'est pas surprenant que la même controverse qui s'est manifestée à propos de l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale s'est produite en relation avec l'initiative de la responsabilité de protéger, que l'Ukraine appuie également. Comment l'Assemblée et l'Organisation dont elle fait partie peuvent-elles être considérées comme efficaces et capables de faire face aux défis contemporains si d'aucuns s'efforcent constamment d'empêcher l'examen de problèmes urgents, alors que certains sujets « statiques » sont examinés presque automatiquement, année après année, sans qu'il n'y ait de véritables changements au plan des résultats?

La Russie, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, abuse constamment de ses pouvoirs au sein de cet organe. En fait, elle essayait de reproduire l'Assemblée générale et au Bureau les pratiques destructrices dont elle use au Conseil sous prétexte de défendre la pratique du consensus, qui est inexistante. Ce membre permanent adopte le même type de comportement au Conseil de sécurité, où il n'a cure de la crédibilité de l'Organisation, mais cherche seulement à assouvir ses ambitions de vengeance.

À la fin du mois d'octobre, les membres du Conseil se sont déclarés profondément préoccupés par les préparatifs illégaux des prétendues élections dans les territoires ukrainiens temporairement occupés du Donbass (voir S/PV.8386). Et qu'avons-nous vu moins de deux semaines plus tard? En violation des accords de Minsk et de la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, les prétendues élections, orchestrées par la Puissance occupante, ont eu lieu dimanche dernier. Comme on devait s'y attendre, la Russie semble être la seule à avoir reconnu les résultats, montrant par là que son véritable objectif est de masquer les crimes commis en Ukraine.

Deuxièmement, je veux m'arrêter sur l'application des résolutions de l'ONU. Cette application reste limitée par la volonté plus ou moins forte des pays de les respecter. Ce mode sélectif de mise en œuvre sape l'aptitude des Nations Unies à faire vraiment la différence dans diverses situations sur le terrain.

En 2014, dans sa résolution 68/262, l'Assemblée générale a affirmé son attachement à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine entre ses frontières internationalement reconnues. Depuis lors, dans deux résolutions successives sur la situation des droits de l'homme dans la péninsule ukrainienne de Crimée, à savoir les résolutions 71/205 en 2016 et 72/190 en 2017, l'Assemblée générale a condamné l'occupation temporaire de cette partie du territoire ukrainien.

Par toutes les résolutions susmentionnées, qui ont reçu l'adhésion d'une majorité écrasante à l'Assemblée, les Membres de l'ONU ont envoyé à l'État agresseur le message clair que l'Organisation était prête à défendre ses valeurs. Toutefois, ces décisions n'ont pas encore été suivies d'effet. Le monde continue d'être témoin de manquements brutaux aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, étant donné que persiste l'agression militaire étrangère de l'Ukraine et l'occupation temporaire de parties de son territoire.

Il est également indiscutable que le Secrétariat et l'ensemble des institutions et organes du système des Nations Unies doivent se conformer à la lettre et à l'esprit des résolutions adoptées par l'Assemblée, dans leur pratique quotidienne, malgré les pressions et les manipulations de l'État agresseur.

Pour terminer, je tiens à souligner que, même si nos efforts conjoints pour la revitalisation de l'Assemblée générale ont déjà produit des résultats tangibles, il y a encore largement de quoi rendre cet organe et ses décisions plus efficaces et faire davantage de l'ONU une organisation pour tous.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur cette question.

Au cours de son histoire longue de plus de 70 ans, l'Organisation des Nations a contribué de manière remarquable à la paix et à la sécurité internationales et au progrès de la société humaine. Les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies sont devenus les normes fondamentales régissant les relations internationales et le multilatéralisme, en termes tant d'idéologie que de pratique, ce qui a apporté des bénéfices tangibles aux peuples du monde. Aujourd'hui, néanmoins, le monde est aux prises avec des défis nouveaux et naissants. Les problèmes de sécurité, classiques ou non, sont liés les uns aux autres dans un enchevêtrement complexe. Les conditions de sécurité à l'échelle

internationale sont profondément préoccupantes. Les règles internationales sont attaquées, et les mécanismes multilatéraux, remis en cause. Plus que jamais, notre monde a besoin du multilatéralisme et d'une ONU plus forte.

La communauté internationale attend de manière générale que les Nations Unies jouent un plus grand rôle dans la préservation de la paix mondiale, en encourageant le développement commun, en mettant l'accent sur la coopération internationale et en défendant le multilatéralisme. Le 9 novembre, la Chine, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, a organisé un débat public sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU » (voir S/PV.8395). Les représentants de plus de 70 pays et organisations internationales ont pris la parole pour insister vivement sur la nécessité de renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU. Ils ont ainsi réaffirmé le besoin de défendre les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, d'embrasser résolument le multilatéralisme, de maintenir l'ordre international fondé sur des règles et de répondre ensemble aux défis mondiaux.

L'Assemblée générale est le principal organe de l'ONU en vertu de la Charte. Il est également le principal organe délibérant en ce qui concerne les politiques. La revitalisation de l'Assemblée générale est une question qui engage les intérêts vitaux de tous les États Membres et qui a des implications importantes et profondes pour ce qui est de rehausser l'autorité et la crédibilité de l'Organisation. L'ensemble des Membres, et en particulier les pays en développement, souhaitent que l'Assemblée générale améliore constamment ses travaux et s'acquitte pleinement des responsabilités qui lui sont conférées par la Charte.

À la lumière de l'évolution de la situation internationale, ainsi que des problèmes notables que les Nations Unies rencontrent sur différents fronts, l'Assemblée générale devrait s'occuper avant tout d'examiner et de traiter les difficultés majeures qui préoccupent tous les États Membres, notamment celles qui touchent les intérêts vitaux des pays en développement. Il faudrait qu'elle axe encore davantage son action et sa contribution sur les questions de développement et prête un concours accru à la promotion de la coopération internationale pour le développement. L'Assemblée générale devrait aussi renforcer sa collaboration avec le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et d'autres organes, en veillant à une répartition correcte des tâches

pour tirer le meilleur profit de leurs avantages respectifs. Sur les questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales, il conviendrait d'accroître la coordination et la coopération entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité, conformément à la Charte.

La Chine apprécie l'initiative de M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, qui consiste à donner la priorité, entre autres, à la revitalisation de l'ONU, aux droits des personnes handicapées, à l'égalité des sexes, aux migrants et aux réfugiés, à l'environnement, au travail décent et aux jeunes et à la paix et la sécurité. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est une dimension importante de ce programme de priorités. Nous encourageons les Membres de l'Organisation à faire front commun pour porter plus avant la revitalisation de l'Assemblée générale.

La Chine soutient les efforts déployés par l'Assemblée générale afin d'améliorer ses méthodes de travail, de simplifier ses processus de prise de décisions et d'accroître son efficacité. Cette action devrait tendre au premier chef à améliorer la qualité des documents et des rapports en les rendant plus concis et en veillant à ce que les analyses et recommandations qu'ils contiennent soient mieux ciblées, de telle sorte qu'ils présentent un caractère plus concret et pragmatique. Il faudrait que les États Membres respectent l'inviolabilité des résolutions de l'Assemblée générale et garantissent leur mise en œuvre effective, en vue de préserver l'autorité de l'Assemblée. Le bon fonctionnement du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale est un facteur important de la fluidité des travaux de l'Assemblée générale. La Chine est favorable au renforcement des ressources humaines et financières de ce Bureau afin qu'il soit mieux à même de remplir effectivement ses fonctions prescrites.

L'ensemble des Membres de l'Organisation attendent beaucoup de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Tous les États Membres devraient prendre des mesures concrètes pour l'application des résolutions sur la revitalisation de l'Assemblée générale et œuvrer constamment à cette entreprise dans le cadre du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, guidés par les principes de la consultation démocratique, des progrès graduels et de l'accomplissement des tâches les plus simples en premier.

La Chine accueille avec satisfaction la nomination par la Présidente de l'Assemblée générale des

Représentants permanents de la Jordanie et de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies aux fonctions de Coprésidents du Groupe de travail spécial. Nous sommes prêts à soutenir activement le travail des Coprésidents, à aider à avancer sur cet important point de l'ordre du jour, la revitalisation de l'Assemblée générale, au cours de la présente session, et à apporter des contributions nouvelles à la protection du multilatéralisme et à la quête commune de paix et de développement.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux autres pour vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cet important débat conjoint, ainsi que pour les nombreuses observations très judicieuses que vous avez faites dans votre déclaration liminaire. Nous tenons également, bien sûr, à féliciter les nouveaux Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, nos collègues de la Jordanie et de la Slovaquie. Nous les assurons de la contribution continue et active de l'Indonésie aux efforts déployés pour obtenir des résultats productifs dans le cadre du Groupe de travail. Je remercie aussi les précédents Coprésidents, nos collègues de la Croatie et de la Colombie, pour leur rôle essentiel de chefs de file.

L'Indonésie s'associe aux déclarations prononcées respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est.

Depuis que la revitalisation de l'Assemblée générale est devenue un point distinct de l'ordre du jour, en 1991, et à la suite du Sommet mondial de 2005, qui a vu la constitution du Groupe de travail spécial, maints progrès ont été accomplis sur bien des fronts. De la simplification de l'ordre du jour à la structuration des quatre groupes thématiques du Groupe de travail spécial, en passant par l'organisation de délibérations de haut niveau sur les défis mondiaux essentiels de la paix, de la sécurité et du développement, l'Assemblée générale a gagné en proéminence et en efficacité.

Nombre des difficultés que le monde connaît aujourd'hui ont un caractère multidimensionnel et interconnecté et appellent une réponse intégrée. On ne peut y remédier que si les États sont prêts à travailler ensemble sur ces questions. L'ONU est pour le multilatéralisme l'institution mondiale ultime où les nations, grandes et petites, interagissent les unes avec les autres sur la base de l'égalité souveraine. L'Indonésie exhorte chacun à jouer pleinement son rôle pour que l'Assemblée et les

autres entités du système des Nations Unies s'acquittent dûment de leurs mandats.

Il n'y a pas de meilleure plateforme que l'Assemblée générale pour s'attaquer aux problèmes mondiaux, car elle est la seule instance à représenter l'ensemble des Membres de l'Organisation, avec leurs perspectives riches et leur sagesse collective. Quand nous disons que nous sommes attachés au multilatéralisme, nous avons alors l'obligation de revitaliser cet organe et de le rendre plus efficace et mieux adapté aux défis du nouveau millénaire. L'Indonésie soutient les efforts concrets susceptibles de revitaliser l'Assemblée en tant que principal organe délibérant, législatif et représentatif des Nations Unies, à même de répondre aux attentes qui sont aujourd'hui celles des citoyens du monde.

Je ne détaillerai pas la position indonésienne sur les quatre groupes thématiques, car ma délégation présentera ses vues au cours des réunions à venir de chacun d'entre eux. Pour l'heure, ma délégation voudrait faire les suggestions ci-après au sujet de la voie à suivre alors que nous cherchons à consolider notre entreprise commune qui doit consister à rendre l'Assemblée plus robuste.

Premièrement, nous devons tous œuvrer à l'application intégrale de la résolution 69/321. Dans ce contexte, nous devons faire notre part pour que l'Assemblée générale continue de jouer un rôle directeur dans la sélection et la nomination du Secrétaire général de l'ONU. Les pratiques et leçons de l'expérience passée, bien qu'elles soient encore fraîches dans notre mémoire, devraient être recensées dans un document sur les enseignements tirés, qui serait une bonne référence pour les futures sélections et nominations au poste de Secrétaire général.

En outre, la résolution a également permis que les élections des membres non permanents du Conseil de sécurité et des membres du Conseil économique et social débutent avec six mois d'avance. De nouvelles avancées ont aussi été enregistrées quant à la transparence et à la responsabilisation du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale. Nous voulons tous un renforcement du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale.

Deuxièmement, s'agissant des méthodes de travail de l'Assemblée générale, l'Indonésie recommande à l'Assemblée et à ses grandes commissions de simplifier leurs ordres du jour et de se concentrer et d'axer leurs travaux sur l'actualisation des engagements qu'elles ont

pris pour obtenir des résultats significatifs sur le terrain. Nous félicitons le Guyana d'avoir eu l'initiative à ce sujet. Nous devrions également rationaliser le nombre de réunions de haut niveau et nous concentrer davantage sur la suite donnée aux divers engagements déjà pris. L'Indonésie recommande de surcroît à l'Assemblée générale d'adopter des mesures appropriées pour sensibiliser le public à ses rôles et activités. Elle encourage aussi une meilleure couverture médiatique des travaux de l'Assemblée.

Troisièmement, l'Assemblée générale devrait renforcer sa collaboration avec le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et les institutions spécialisées. Sur les questions d'intérêt commun, telles que la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement économique, il faudrait des consultations plus approfondies entre l'Assemblée générale et les organisations régionales. Les organisations régionales peuvent apporter une contribution positive aux travaux de l'Assemblée, et plus généralement des Nations Unies.

L'Indonésie estime que les nombreuses résolutions qui relèvent du point 128 de l'ordre du jour, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres », pourraient inclure de façon plus adaptée l'examen de ces questions d'intérêt commun. En outre, de telles résolutions devraient être applicables, tournées vers l'action et élaborées dans le souci de produire des résultats concrets sur le terrain.

Avant de venir ici, j'ai consulté la Charte des Nations Unies, en particulier le Chapitre IV, sur l'Assemblée générale, et je voulais voir ce qui était aujourd'hui différent par rapport à la situation en 1945. Il y a bien le deuxième paragraphe de l'Article 9 : « Chaque Membre a cinq représentants au plus à l'Assemblée générale ». Nous avons fait des progrès, en tout cas en obtenant un siège supplémentaire dans cette salle pour chaque délégation, ce qui porte le nombre à six par pays. Ma question est la suivante : cela suffit-il? Ne devrions-nous pas faire davantage pour revitaliser les travaux de l'Assemblée. Je dis qu'il faut faire plus. Cela fera bientôt 75 ans que l'ONU existe et, si nous pouvions revitaliser l'Assemblée générale et les autres organes de manière à mieux répondre aux attentes de ceux qu'ils servent, à savoir les peuples du monde, ce serait une bonne échéance et bon cadeau d'anniversaire pour l'Organisation.

L'Indonésie est déterminée pour sa part à continuer de jouer son rôle au sein du Groupe de travail et

d'autres instances pour soutenir l'Assemblée générale afin qu'elle puisse démontrer totalement qu'elle est le véritable parlement universel des nations.

M. Hilale (Maroc) : Ma délégation voudrait tout d'abord présenter ses félicitations à S. E. M^e Sima Sami Bahous, Représentante permanente de la Jordanie, et à S. E. M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, pour leur nomination en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous souhaitons les assurer de notre plein soutien et de notre entière disposition à collaborer avec eux au cours des travaux de la session à venir. Nous saisissons cette occasion pour remercier les Coprésidents précédents. Nous remercions également le Secrétariat, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour ses efforts inlassables et pour ses accompagnements professionnels et rigoureux tout au long des travaux.

Ma délégation prend note des progrès tangibles en faveur du processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons des évolutions positives des travaux du Groupe de travail lors des sessions passées et nous appelons au maintien et à la consolidation de ses acquis. En dépit des progrès accomplis, le processus de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale requiert l'engagement de tous les États Membres, ainsi qu'une réelle volonté politique, afin de permettre au multilatéralisme de donner ses fruits et de mettre en œuvre ses nobles objectifs.

Dans ce sens, nous insistons sur l'importance du dialogue et de l'esprit de compromis afin de contribuer ensemble à l'amélioration de nos travaux au sein de l'Assemblée générale, et de l'Organisation de manière générale. Parmi les avancées tangibles, nous nous félicitons des efforts louables consentis par le Secrétaire général pour contribuer à la parité des sexes et à la représentation géographique équitable aux postes de haute direction, et saluons particulièrement la mise en œuvre de sa stratégie sur la parité des sexes, applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.

Le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale fait partie intégrante du chantier de réforme de l'Organisation. Nous considérons que les réformes importantes introduites par le Secrétaire général depuis son avènement à la tête de l'Organisation contribueront grandement à nos efforts de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. La préservation de l'équilibre institutionnel entre l'Assemblée générale et

les autres organes de l'ONU est essentielle à l'amélioration de son efficacité et de son efficience et lui permettra de remplir le mandat qui lui revient.

En outre, nous rappelons l'importance du respect, aussi bien par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité, des dispositions de la Charte des Nations Unies et de leurs fonctions et pouvoirs respectifs. Ainsi, le paragraphe 1 de l'Article 12 de la Charte, qui dispose que,

« [t]ant que le Conseil de sécurité remplit, à l'égard d'un différend ou d'une situation quelconque, les fonctions qui lui sont attribuées par la... Charte, l'Assemblée générale ne doit faire aucune recommandation sur ce différend ou cette situation »,

doit être pleinement mis en œuvre.

Nous réitérons également la nécessité de procéder à une revitalisation harmonieuse des travaux des grandes commissions afin d'aboutir à des effets durables sur l'ensemble du processus. Nous assistons depuis quelques années à une prolifération exponentielle des résolutions à l'Assemblée générale. À cet égard, nous sommes d'avis qu'il faut redoubler d'efforts afin de veiller à regrouper les résolutions lorsque cela est possible et à encourager leur présentation sur une base biennale, voire triennale. Il est tout aussi important de continuer à œuvrer en faveur de l'accroissement des synergies et de la cohérence entre les questions inscrites à l'ordre du jour des différentes Commissions. De même, assurer l'alignement de l'ordre du jour de l'Assemblée générale avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est une nécessité impérieuse qui doit être encouragée.

Enfin, et afin que le Président de l'Assemblée générale puisse remplir de façon efficace et efficiente le rôle qui lui a été confié par la Charte des Nations Unies, et que la plupart des dépenses effectuées ne soient plus à la charge de son pays d'origine, les ressources nécessaires doivent lui être fournies, non seulement par les fonds d'affectation spéciale et les contributions volontaires des États Membres, mais surtout par un financement adéquat émanant du budget ordinaire.

M. Amayo (Kenya) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je vous félicite, Madame la Présidente, de la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux de l'Assemblée générale depuis votre élection. Ma délégation accueille aussi avec satisfaction le remarquable travail accompli à la soixante-douzième session par les

Coprésidents, croate et colombienne, du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous saisissons également cette occasion pour féliciter chaleureusement le Représentant permanent de la République slovaque et la Représentante permanente du Royaume de Jordanie de leur nomination comme Coprésidents du Groupe de travail pour la session courante, et leur souhaitons tout le succès possible. Le Kenya fait sienne la déclaration prononcée au sujet du Groupe de travail par le représentant de la République algérienne démocratique et populaire au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation note par ailleurs que cet échange d'idées tournées vers l'action en ce qui concerne la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale tombe à point nommé et s'inscrit dans les priorités stratégiques de la présente session, à savoir le renforcement du multilatéralisme et la réalisation du bien-être de toutes les personnes et d'une planète durable. Nous nous réjouissons de l'adoption sans vote de la résolution 72/313 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Si des progrès sensibles ont été enregistrés, nous notons toutefois que les négociations ayant abouti à l'adoption de cette résolution ont été longues et pleines de litiges, hérités la plupart des sessions précédentes.

Alors que nous parlons de la revitalisation des travaux de cet organe, nous devrions admettre que les causes sous-jacentes de l'absence de consensus sur des questions variées sont bien plus vastes et demandent des discussions plus approfondies, où l'accent soit mis sur la mise en œuvre. Nous appelons tous les États Membres à faire preuve de volonté politique et aussi de bonne volonté pour surmonter les divergences ou les difficultés persistantes. Ma délégation se félicite par conséquent de la décision d'établir à cette session, comme cela s'est fait précédemment, le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui sera ouvert à tous les États Membres. Nous espérons que certaines des questions litigieuses qui ont été décrites en détail dans la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés seront réglées de telle sorte que l'on puisse améliorer plus avant l'efficacité, l'efficacité et les méthodes de travail de l'Assemblée. Je tiens à insister sur trois domaines qui méritent un examen plus poussé.

Premièrement, en ce qui concerne la sélection et la nomination du Secrétaire général et des autres chefs de secrétariat, nous estimons qu'il faut trouver un équilibre sain entre la transparence et la confidentialité.

Les États Membres doivent être bien informés et comprendre pleinement les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Il conviendrait que l'Assemblée et le Conseil travaillent ou paraissent travailler de façon complémentaire plutôt que concurrente. Le renforcement du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale améliorera cette complémentarité.

Deuxièmement, à propos de la composition du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, une révision visant à assurer une représentation géographique équitable ajouterait de la valeur aux travaux de l'instance en élargissant son champ d'expertise grâce à la participation de régions variées.

Troisièmement, s'agissant de la simplification de l'ordre du jour de l'Assemblée, l'accent étant mis sur la réalisation, il faut réserver suffisamment de temps à l'examen des questions qui sont importantes pour les pays en développement, telles que le financement du développement et Action 21 : Programme d'action pour un développement durable, et de leurs liens avec la mise en œuvre du Programme 2030.

Pour terminer le Kenya réaffirme sa détermination à maintenir son engagement et sa contribution constructive en faveur de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, principal organe délibérant et législatif de l'ONU.

M. Gad (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous accueillons avec satisfaction l'organisation de cette séance annuelle sur les points importants de l'ordre du jour que sont les points 122 et 123, l'un traitant de l'application des résolutions de l'ONU et l'autre de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je tiens aussi à féliciter les Représentants permanents de la Jordanie et de la Slovaquie de coprésider le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la présente session.

La délégation égyptienne s'associe à la déclaration faite en début de séance par la délégation algérienne au nom du Mouvement des pays non alignés.

Étant donné le rôle central que joue l'Assemblée générale au sein de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité d'organe principal ayant une représentation universelle et d'instance la plus représentative aux niveaux international et multilatéral, nous pensons que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale constitue un élément essentiel des efforts visant à renforcer le rôle de l'Organisation dans son ensemble. Améliorer le fonctionnement et l'efficacité de

l'Assemblée générale est donc la première étape vers une Organisation des Nations Unies plus démocratique, plus représentative du monde et plus apte à s'acquitter de ses fonctions internationales et des tâches immenses que lui confère la Charte.

Nous sommes tous conscients que l'Assemblée générale joue plusieurs rôles indispensables en vertu de l'Article 10 du Chapitre IV de la Charte. L'Assemblée peut ainsi discuter toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la Charte ou se rapportant aux pouvoirs et fonctions de l'un quelconque des organes prévus dans la Charte. L'Assemblée générale peut également, sous réserve des dispositions de l'Article 12 de la Charte, formuler des recommandations aux Membres de l'ONU et aux membres du Conseil de sécurité. Le paragraphe 3 de l'Article 11 de la Charte autorise également l'Assemblée générale à attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les situations qui semblent devoir mettre en danger la paix et la sécurité internationales. De plus, conformément à l'Article 15, l'Assemblée générale reçoit et étudie les rapports annuels et les rapports spéciaux du Conseil de sécurité; ces rapports comprennent un compte rendu des mesures que le Conseil de sécurité a décidées ou prises pour maintenir la paix et la sécurité internationales. En outre, l'Assemblée générale reçoit et étudie les rapports des autres organes de l'Organisation.

La résolution 72/313, adoptée récemment en septembre, par consensus, donne un nouvel élan aux efforts visant à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale. En conséquence, nous espérons qu'elle sera appliquée dans son intégralité, car il est de plus en plus nécessaire de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale et de perfectionner ses méthodes de travail aux niveaux administratif, organisationnel, technique et fonctionnel. Nous rappelons qu'il faut améliorer la mémoire institutionnelle du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général de l'ONU.

L'ONU est aujourd'hui confrontée à de graves menaces et défis internationaux, en particulier pour ce qui est de lutter contre le terrorisme international, de maintenir la paix et la sécurité internationales, de réaliser un développement durable et de s'attaquer aux causes profondes des crises et conflits dans le monde. Il est donc impératif de renforcer la coopération entre les organes principaux de l'ONU afin qu'ils agissent de manière concertée et coordonnée, ainsi que de garantir la complémentarité des initiatives internationales. De plus, nous soulignons qu'il importe de trouver un

équilibre subtil entre les prérogatives et les mandats de ces organes, conformément à la Charte. Nous espérons donc une amélioration de la coordination, de la coopération et de l'interaction entre les organes principaux de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, en vue de traiter plus efficacement les diverses questions internationales, en particulier celles qui sont relatives à la paix et la sécurité internationales.

Je tiens à insister sur certaines questions prioritaires pour l'Égypte au titre du point 123 de l'ordre du jour sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Premièrement, il faut revitaliser le rôle de l'Assemblée générale et améliorer les mécanismes lui permettant de traiter, en coopération avec les autres organes compétents de l'ONU, les questions internationales urgentes. Deuxièmement, il est nécessaire d'assurer la disponibilité des ressources financières et humaines indispensables à la bonne marche des activités de l'Organisation. En conséquence, nous rappelons la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés sur la nécessité de réviser l'article 155 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale afin d'élargir la composition du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, d'améliorer l'application du principe de représentation géographique équitable, surtout si l'on considère que le Groupe des États d'Afrique, à l'instar des États d'Amérique latine et d'Asie, souffre d'une représentation négligeable au sein du Comité consultatif comparé aux autres groupes régionaux.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt la mise en œuvre des nouvelles réformes récemment dévoilées par le Secrétaire général dans le but de renforcer l'architecture et le rôle de l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement, et en ce qui concerne les questions administratives et financières. Nous avons également hâte de coopérer sans relâche avec tous les États Membres pour atteindre ces objectifs dans le but de répondre aux aspirations des États et des peuples qui placent leur espoir dans l'Organisation internationale.

Je voudrais encore une fois vous exprimer, Madame la Présidente, notre profonde gratitude et notre reconnaissance pour les efforts inlassables que vous déployez en collaboration avec le personnel du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le

représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous remercions la Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session d'avoir partagé ses réflexions et d'avoir établi un lien entre la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et la primauté du respect des valeurs et principes du multilatéralisme. Nous lui savons gré de son attachement à promouvoir l'équité, la justice et la transparence dans les travaux de l'ONU. Nous réaffirmons notre confiance dans sa direction avisée du principal organe directeur délibérant de l'ONU. Le Bangladesh continue d'insister sur le fait que les relations fonctionnelles entre les organes principaux peuvent encore être renforcées, tout en préservant le respect de leurs compétences et de leurs responsabilités respectives. L'efficacité des différents organes peut être améliorée grâce à des efforts visant à accroître la synergie et les complémentarités, et à éviter les doubles emplois et les chevauchements. Nous nous félicitons de ce que la Présidente de l'Assemblée générale entretienne un dialogue permanent avec les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. À cet égard, nous prenons notamment acte de la réunion conjointe convoquée ce mois-ci pour réaffirmer l'engagement des États Membres en faveur du multilatéralisme au moyen du renforcement et de la revitalisation de l'ONU.

Le Bangladesh se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 72/313 plus tôt dans l'année, et se réjouit à l'idée que les délégations s'engagent de manière constructive pour l'année à venir. Nous plaçons pour que l'on fasse preuve de souplesse dans le traitement de certaines questions cruciales non encore réglées. Nous prenons note des changements progressifs qui sont mis en place, tout en soulignant la nécessité d'une démarche beaucoup plus audacieuse et délibérée pour renforcer le rôle et l'autorité de l'ONU. Nous avons relevé des changements notables s'agissant du processus de nomination du Secrétaire général, de l'organisation des élections dans divers organes, du renforcement de la transparence, de l'efficacité et de la mémoire institutionnelle du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et de la promotion de la parité des sexes au niveau des hauts fonctionnaires.

Nous soulignons la nécessité de maintenir cette tendance en veillant avant tout à ce que l'ONU soit mieux adaptée aux objectifs visés. Nous estimons qu'il est tout à fait justifié d'attribuer des postes permanents supplémentaires au Bureau de la présidence

de l'Assemblée générale. Entre autres questions, nous réitérons notre appui à l'examen de la composition du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en vue de son élargissement éventuel, compte tenu de l'augmentation du nombre de Membres de l'ONU depuis 1977.

Le Bangladesh se félicite des initiatives prises par les grandes commissions pour accroître l'efficacité de leurs méthodes de travail respectives. Nous pensons qu'il sera utile d'harmoniser certaines de ces mesures d'efficacité entre tous les comités, dans la mesure du possible. La question de la gestion du temps, en particulier en ce qui concerne les déclarations faites au nom d'un groupe et celles faites à titre national, en est un exemple particulier. Il est essentiel que l'approche basée sur le consensus, qui s'applique aux travaux d'un comité donné, soit maintenue dans l'intérêt commun de tous les États Membres. Nous avons constaté que le pourcentage de résolutions adoptées par consensus à la Première Commission a drastiquement baissé au cours de la présente session comparé à celui de l'année précédente.

Il est largement reconnu qu'il faut rationaliser davantage le nombre de questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Une approche semblable serait également judicieuse en ce qui concerne le nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Il convient d'examiner, d'un commun accord, s'il est réellement dans notre intérêt national et commun à long terme d'avoir plusieurs résolutions sur des questions qui pourraient être traitées de manière appropriée dans le cadre de certaines résolutions existantes. Toute initiative nationale ou régionale visant à mettre en lumière ou à faire avancer certaines questions ne doit pas nécessairement se traduire par une toute nouvelle résolution. Il nous semble totalement pertinent d'examiner tous les deux ou trois ans certaines résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Ce sujet doit également être abordé dans un esprit de souplesse et conciliation entre toutes les délégations concernées, de préférence sur la base d'un ensemble de critères objectifs permettant de déterminer la pertinence et la récurrence des diverses résolutions.

La question de l'allègement du débat général, ou du débat de haut niveau, de la session annuelle de l'Assemblée générale devient également un sujet très important pour de nombreuses délégations. À ce stade, il est peut-être nécessaire d'établir des critères clairs pour l'organisation de manifestations pendant la semaine de haut niveau, en particulier sur des questions pertinentes

au premier plan pour le débat général et les autres manifestations de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies qui ont lieu pendant cette semaine. Le Bangladesh salue les modifications apportées à la présentation, la production et l'édition du *Journal des Nations Unies*, qui facilitent son utilisation. Nous nous félicitons de l'occasion qui est offerte aux Missions permanentes de s'entretenir avec le Secrétariat afin d'aborder les questions d'intérêt et de préoccupation communs de façon interactive et transparente.

Pour terminer, le Bangladesh attend avec intérêt de participer de manière constructive aux débats thématiques et aux négociations sur les futurs projets de résolution élaborés sous les auspices du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

M^{me} Bahous (Jordanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé cet important débat sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui est l'organe multilatéral et démocratique le plus important au monde. J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom des deux Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, à savoir la Slovaquie et la Jordanie.

Le monde est confronté à des défis redoutables qui menacent les valeurs mêmes de notre humanité et ébranlent les fondements de la Charte des Nations Unies : inégalités croissantes, chômage, exclusion, conditions économiques difficiles, conflits armés, terrorisme, extrémisme violent, radicalisation, problèmes des réfugiés et des migrations, changements climatiques et réalisation des objectifs de développement durable. Nous sommes tous tenus de veiller à ce que les méthodes de travail de l'ONU reflètent positivement la façon dont nous relevons ces défis et dont nous travaillons pour améliorer la vie des peuples de la planète.

C'est ici, à l'Assemblée générale, que nous pouvons et devons trouver les réponses et les solutions acceptables, qui sont toutes ancrées dans le multilatéralisme. Nous pensons comme vous, Madame la

Présidente, que nous devons adapter et revitaliser les travaux de l'Assemblée générale afin d'atteindre nos objectifs de la meilleure manière possible. Aussi difficile que cela puisse paraître, c'est possible et faisable, à condition que nous ayons la ferme volonté politique de le faire. L'Assemblée générale doit fonctionner sans encombre et le plus efficacement possible.

Dans votre lettre datée du 30 octobre, Madame la Présidente, vous avez nommé mon collègue, le Représentant permanent de la Slovaquie et moi-même, la Représentante permanente de la Jordanie, Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Nous, les Coprésidents, avons l'honneur d'exprimer notre profonde gratitude pour la confiance que vous nous avez témoignée, et nous espérons que le processus se déroulera sans heurts, de manière globale et transparente. À cet égard, qu'il me soit permis de remercier les anciens Coprésidents, le Représentant permanent de la Croatie et la Représentante permanente de la Colombie, de leur travail inlassable pour faire avancer le programme de revitalisation.

Qu'il me soit également permis de remercier tous ceux qui se sont exprimés ce matin. Leurs déclarations ont confirmé qu'ils sont prêts à s'occuper de manière globale et objective des nombreuses questions portant sur l'amélioration et l'enrichissement des travaux de l'auguste instance qu'est l'Assemblée générale. En notre qualité de Coprésidents, nous entamerons sous peu les consultations informelles avec les délégations et les groupes qui souhaitent prendre part au processus afin de recenser au plus tôt les points de vue et les préoccupations que nous devons aborder. Nous, les Coprésidents, espérons pouvoir travailler ensemble à l'élaboration d'un document de consensus robuste. Nous nous réjouissons à la perspective de notre succès commun dans cette entreprise.

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen des points 122 et 123 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.